

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4220 du Vendredi 8 Mars 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

INFRASTRUCTURES

Un immeuble futuriste pour la CNSS

Le Chef de l'Etat posant la première pierre (P.3)



SANTÉ

Le ministre dénonce la corruption au sein des services militaires de santé

(P.4)

FOOTBALL

Les matches de Ligue 1 congolaise désormais en direct sur Vox TV

(P.19)

EDITORIAL

**Au Centre,
rien de
nouveau**



CONGREGATIONS AUTOCHTONES D'AFRIQUE CENTRALE

Sœur Brigitte Yengo élue Présidente

(P.11)





COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la République du Congo, le Président du Conseil d'Administration d'Eni et le Directeur Général d'Eni célèbrent la première cargaison de GNL du Congo

Pointe-Noire (République du Congo), le 27 février 2024 - A l'occasion de la première cargaison de GNL en provenance de la République du Congo, le Président de la République du Congo Denis Sassou-N'Guesso, le Président du Conseil d'Administration d'Eni Giuseppe Zafarana, et le PDG d'Eni Claudio Descalzi ont célébré le démarrage réussi de la production de GNL dans le pays. Avec cette première cargaison, la République du Congo entre dans le groupe des pays exportateurs de GNL, ouvrant des opportunités de croissance économique tout en contribuant à l'équilibre énergétique mondial.

Claudio Descalzi, PDG d'Eni, a déclaré: *"La première cargaison de GNL en provenance de la République du Congo est le résultat de l'engagement fort d'Eni et de ses partenaires, et du soutien indéfectible du gouvernement de la République du Congo. Eni et les partenaires locaux ont associé leurs forces de travail, leur savoir-faire et leurs technologies, assurant ainsi des revenus supplémentaires au pays tout en contribuant à la sécurité énergétique de l'Europe"*.

Le projet Congo GNL, approuvé en décembre 2022, est entré en production après seulement un an, conformément au calendrier initial : une réalisation rendue possible par l'approche phasée et parallélisée caractéristique d'Eni et par son plan d'exécution très efficace. La première cargaison de GNL est en cours de chargement et partira pour le terminal de regazéification de Piombino, en Italie, dans les prochains jours.

Le projet, situé dans le permis Marine XII, atteindra une capacité de liquéfaction du gaz en plateau d'environ 4,5 milliards de mètres cubes par an tout en assurant un zéro torchage dans les activités exploitées dans le pays. Les volumes seront commercialisés par Eni, ce qui renforcera et élargira le portefeuille de GNL de la société et soutiendra les efforts en faveur de la sécurité et de la transition énergétiques.

Eni est présente au Congo depuis 1968 et est la seule entreprise active dans le développement des ressources gazières du pays : elle fournit actuellement du gaz à la Centrale Électrique du Congo (CEC), qui assure 70% de la capacité de production d'électricité du pays. Eni s'est fortement engagée à promouvoir la transition énergétique dans le pays à travers plusieurs initiatives, notamment le Centre d'Excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, promu et soutenu par Eni et géré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique de la République du Congo, en collaboration avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel). En outre, Eni intègre le Congo dans la chaîne de valeur de la mobilité durable grâce à la production de matières premières agricoles pour le bioraffinage et encourage les initiatives de cuisson propre, afin de réduire la consommation de biomasse et les émissions associées à la combustion.

Contacts de l'entreprise:

Press office: Tel +39.0252031875 – +39.0659822030

Shareholders' freephone number (from Italy): 800940924

Shareholders' freephone number (from abroad): + 80011223456

Switchboard: +39.0659821

ufficio.stampa@eni.com

segreteriasocietaria.azionisti@eni.com

investor.relations@eni.com

Website: <http://www.eni.com/>

Congo subsidiary: Communication Externe de Eni Congo

Tel: +242 05-314-01-65/+242 05-800-61-10

Email : Communication.Externe.enicongo@eni.com

INFRASTRUCTURES

Un immeuble futuriste pour la CNSS

Le Président Denis Sassou N'guesso a procédé le 5 mars 2024 à la pose de la première pierre de construction de la «Tour Espérance» de la CNSS, à Poto-Poto, non loin de la gare ferroviaire. En présence, notamment, de plusieurs membres du Gouvernement, à commencer par le premier d'entre eux, Anatole Collinet Makosso, et Firmin Ayessa de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

Le Congo se modernise", a estimé la mairesse de Poto-Poto. «Quand le chien aboie, le Congo avance...les bruits de la mer n'empêchent pas les poissons de dormir. Le travail ne peut s'arrêter», a-t-elle affirmé. Prenant la parole, le directeur général de la CNSS a circonscrit l'événement du jour. Une grande première pour cette caisse qui est un instrument important de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. La construction de cet immeuble à usage commercial dénommé Tour Espérance, «offrira une qualité et un prix de location, garantissant sa rentabilité», a dit Evariste Ondongo. Fruit d'une collaboration entre la CNSS et un consortium de Banques régionales, à savoir: les groupes Banque atlantique et panafricain ECOBANK, la Tour Espérance s'inscrit dans une nouvelle vision de la Caisse, celle de la diversification de ses revenus lui permettant de faire face aux défis économiques actuels et futurs, tout en garantissant aux assurés une pérennisation des paiements de leurs pensions, ainsi que d'autres prestations sociales. Il a indiqué que la construction de cette Tour n'impactera en aucun cas le processus de paiement régulier des prestations sociales à la CNSS. Evariste Ondongo a souligné que la dénomination de la Tour Espérance résulte de ce que la sécurité sociale est la garantie donnée à chacun, qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. «La notion d'Espérance est à la base de la sécurité sociale. Il s'agit d'un sentiment de confiance en l'avenir. Elle contribuera à embellir la ville de Brazzaville», a précisé le directeur

général de la CNSS. D'une hauteur de 128 mètres, la Tour Espérance est un bâtiment spécialement conçu pour un usage commercial. Elle comprendra 28 niveaux, dont deux sous-sols avec stati-



Firmin Ayessa



Le Chef de l'Etat posant la première pierre



Evariste Odongo



La maquette de la Tour Espérance

Editorial

Au Centre, rien de nouveau

Les révolutions espérées ou redoutées ne passeront résolument pas par l'Afrique centrale. Un bien ou un mal : nos processus politiques sont d'une glaciale prévisibilité. Sans aspérité. Sans surprises. Nos processus démocratiques suivent la ligne des héritages tracés par des devanciers qui ont fait semblant d'abord, pour finir par accepter d'être candidats à une élection présidentielle à laquelle on avait auparavant promis de ne pas prendre part. Puis ils se sont installés.

Cette fois, nous sommes au Tchad. Avant le Gabon, sans doute. Le Général Mahamat Idriss Déby, président de la transition tchadienne, a fini par accepter d'être candidat de son parti et de la coalition qui le soutient à l'élection présidentielle du 06 mai prochain. Jusqu'ici, il avait assuré vouloir se tenir hors course ainsi que la majorité des acteurs qui ont animé la transition. A la mort de son père, le Maréchal Idriss Déby Itno le 20 avril 2021, Mahamat avait affirmé qu'il ne succomberait pas à l'attrait du pouvoir, il a changé d'avis.

Il sera bel et bien candidat. Et telles que les choses ont toujours fonctionné, il sera le prochain président de la République tchadienne en mai. Pas un grand bouleversement au Tchad, tout comme la déclaration de sa candidature n'a pas surpris grand monde. C'est devenu une routine en Afrique et particulièrement en Afrique centrale : les promesses les plus assurées de ne pas toucher au 3^e mandat d'une Constitution, finissent par s'envoler devant la prétendue démocratique «insistance» des peuples. Le Général Mahamat Déby dit avoir pris sa décision «après une profonde et sereine réflexion». Il dit avoir répondu à la sollicitation des Tchadiens, et rien de plus. Reste à espérer que le Gabon, où un régime de transition est installé aussi depuis août dernier, fasse différemment. On peut pourtant gagner du temps en se proclamant directement candidat. Ou même en se déclarant vainqueur de l'élection, ça ne changerait pas grand-chose.

Albert S. MIANZOUKOUTA

restaurant panoramique, un bureau exécutif VIP, 10 ascenseurs dont 2 panoramiques et un contrôle accès moderne qui faciliteront la mobilité des occupants et de visiteurs. Elle sera bâtie sur un terrain de 4000 m². La Tour Espérance accueillera de nombreux postes de travail et offrira un environnement de travail moderne, convivial et sécurisé aux futurs utilisateurs: lumière naturelle, espaces végétaux, restaurant d'entreprise, business center... A vrai dire, la CNSS investit dans cet immeuble pour diversifier ses sources de financement afin de garantir la pérennité du régime et le paiement régulier des prestations. Le ministre d'Etat Firmin Ayessa est revenu sur l'importance de la sécurité sociale qui, se-

lon lui, doit être étendue à toute la population. Après une flopée d'éloges, il a invité le Chef de l'Etat à prendre la truelle afin d'incruster dans le marbre la première pierre de ce beau et grand rêve. «Dans trois ans, la population de Poto-Poto vous donne rendez-vous en ce lieu pour que cette fois-ci, ciseaux à la main, vous coupiez le ruban symbolique de la réalité afin d'ouvrir l'ouvrage à l'usage public», a déclaré Firmin Ayessa, tout en rassurant que tout est mis en œuvre pour que cet engagement soit tenu et «il le sera». Les travaux de construction de cette Tour seront réalisés par la société MBTP pour une durée de 36 mois, et un coût estimatif de 41.882.957.151 FCFA.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

SANTE

Le ministre de la Santé condamne fermement la corruption au sein des services militaires de santé

Formés par le ministère de la Santé et de la population, recrutés dans les rangs de la police par le biais du ministère de l'Intérieur et rétrocédés au ministère de la Santé pour servir dans les structures sanitaires civiles, 50 médecins lieutenants ont été reçus le 26 février dernier par le ministre Gilbert Mokoki, avant leur déploiement dans les différents départements. Sur un ton ferme, il a insisté sur le respect et l'obéissance.

C'est un Gilbert Mokoki revêtu de sa veste d'officier supérieur qui s'est adressé à ces jeunes médecins officiers. «Si vous arrivez dans un lieu pourri, c'est à vous de mettre ou de remettre de la propreté. Si vous arrivez dans un milieu où il y a les mauvaises pratiques et si vous tombez dans la perversion, croyez-moi, c'est vous qui serez plus sanctionnés parce que je n'admettrai pas qu'un médecin militaire puisse maltraiter un malade ou demander de l'argent pour le servir», a-t-il averti.

En tant que policiers, «si vous commencez à être corrompus, c'est une circonstance aggravante parce que le policier est un auxiliaire de justice. Vous avez entendu qu'il y a un capitaine qui a

été présenté au tribunal, il sera condamné parce qu'un officier de police judiciaire ne peut pas manquer de respect à un magistrat. C'est une circonstance aggravante. Un lieutenant médecin qui est pris en flagrant délit de corruption ou de fraude, est automatiquement et sévèrement sanctionné. Si vous êtes punis en tant que militaires, l'Ordre des médecins va également vous radier du tableau», a dit le ministre.

Sur un ton ferme, il leur a rappelé les fondamentaux de l'armée. «Pour mieux commander, il faut apprendre à obéir. Ce n'est pas parce que vous êtes des médecins que vous devez rouler des mécaniques lorsque vous arrivez dans un service. Vous devez respecter le personnel que vous rencontrez: infirmiers et infir-



Après l'entretien la photo de famille

mières, sages-femmes et assistants. Ce sont eux qui vont vous apprendre le métier, sinon vous passerez à côté. Ils vont vous laisser aller vers la faute. C'est ce que nous appelons dans l'armée les peaux de banane. Il faut éviter d'arriver à des fautes graves», a prévenu Gilbert Mokoki.

Le ministre est également revenu sur la notion de service. «Jeunes officiers, vous avez choisi le métier des armes. C'est un honneur et un privilège. Vous serez affectés dans les différents départements. Et quand on vous met en mission commandée, il n'y a ni chuchotements, ni murmures. Je ne vou-

drais pas entendre cela. Dans l'armée, on exécute l'ordre d'abord, puis on fait la réclamation. Nous savons compter sur votre sens de responsabilité et de devoir», a-t-il conclu.

Séance tenante, le ministre a signé leur note d'affectation dans les formations sanitaires civiles, réparties à travers les 12 départements du pays, en présence de l'inspecteur général de la santé, Richard Bilekot et du directeur général, de l'administration et des ressources humaines, Gilbert N'dziessi.

Cyr Armel YABBAT-NGO

GOVERNANCE PUBLIQUE

Le PNUD s'engage à accompagner le Gouvernement

C'est ce qui ressort de l'audience que le ministre du contrôle d'Etat, de la qualité de du service public et de la lutte contre les antivaleurs, Jean-Rosaire Ibara, a accordée le 5 mars dernier à la représentante du PNUD, Mme Adama Dian Barry. Le projet du cadre intégré de la gouvernance publique était au centre de leurs entretiens.



Le ministre Jean Rosaire Ibara et Mme Adama Dian Barry

Mme Adama Dian Barry a rappelé que le PNUD est une institution qui a à cœur l'amélioration de la qualité de la gouvernance. «Nous avons évoqué avec M. le ministre, les programmes que nous allons mettre en place pour accompagner l'amélioration de la qualité des services publics de l'administration publique du Congo; de faire en sorte que la qualité de services qui sont rendus aux citoyens soient les plus optimales possibles», a-t-elle indiqué.

Elle a rassuré que son institution va accompagner le Gouvernement dans la concrétisation d'un certain nombre de priorités stratégiques, ainsi que le plan stratégique du ministère, dans une perspective alignée sur le PND 2022-2026. «Ça sera des actions à court, moyen et long terme pour que l'administration soit la plus proche possible des citoyens; que toutes les grandes actions administratives soient alignées sur les critères de qualité pour que la transparence et tout ce qui est lutte contre les antivaleurs puissent être également adressés afin que les citoyens puissent être satisfaits des services qui leur sont rendus et que la redevabilité soit au rendez-vous», a précisé Mme Barry.

La représentante du PNUD a annoncé la signature dans les prochaines semaines du cadre intégré de la gouvernance publique. «Nous avons regardé comment accélérer son élaboration pour qu'il puisse démarrer courant ce premier trimestre du mois», a-t-elle conclu.

KAUD

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
 NOTAIRE
 91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
 B.P. : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.72.92 E-mail : officenotsmb@gmail.com
 BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AXIUM

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
 CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.
 SIEGE SOCIAL : AVENUE MARECHAL LYAUTEY
 (EN FACE DU CHU)
 BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt février deux mille vingt-quatre, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité Limitée, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet : Transport de marchandises, Import et Export.

Dénomination sociale : La société prend la dénomination suivante : AXIUM.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), Avenue Marechal Lyautey (en face du CHU).

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui

commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Davy Gildas M'PELE, domicilié à Brazzaville, Avenue de la 2e division blindée, Centre-Ville, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation : La société dénommée AXIUM est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B12-00052.

Pour avis
Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
 NOTAIRE



Liberté
 Créativité
 Diversité



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) PRODUCTION - PROGRAMMATION CULTURELLE

Description du poste :

L'assistant(e) production - programmation culturelle aura pour mission :

- Participer à la mise en œuvre de la programmation culturelle et artistique au sein du service de programmation et à la production des événements,
- Assurer l'organisation des voyages des artistes (lettres d'invitation, certificats d'hébergement, obtention des visas, accueil, hébergement, séjour et départ)
- Faire le déroulé des événements et assurer la logistique des événements (catering, ...)
- Suivre les plannings des événements et l'occupation des salles et studios d'hébergement de l'IFC.
- Faire le lien entre la programmation et l'équipe technique pour la mise en œuvre des spectacles et des ateliers.
- Veiller en collaboration avec le service de comptabilité de l'IFC pour contrôler le paiement des locations des salles ;
- Participer à la rédaction des textes de communication en lien avec le service communication (comptes rendus d'événements culturels, rédaction de programmes, etc.).
- Participer à l'élaboration de la programmation culturelle ;
- Elaborer les contrats, les factures et les fiches projet pour les événements programmés ;
- Suivre les paiements des partenaires sur les événements.

Qualités requises :

De bonnes qualités organisationnelles, rédactionnelles sont nécessaires ainsi que de réelles capacités d'adaptation et de flexibilité. Ayant à faire preuve de dynamisme et de créativité, mais aussi de rigueur et de pondération, le/la candidat(e) devra manifester un esprit d'ouverture et de dialogue avec les interlocuteurs. Le candidat doit avoir une bonne gestion du stress et être disponible les soirs et week-ends en fonction de la programmation des événements.

Diplômes demandés (niveau et domaine d'études) :

Niveau d'études supérieur, de préférence Bac+3 en gestion de projets culturels, management culturel ou diplôme équivalent en gestion, droit, histoire, sciences politiques.

Demandeur et prise de service : L'Institut Français du Congo et pour une prise de service le lundi 1^{er} avril 2024.

Rémunération et type de contrat : Selon le niveau 3 du cadre salarial de l'Institut Français du Congo pour un (1) an de CDD renouvelable.

Documents à fournir : Lettre de motivation - Curriculum vitae - Copie des diplômes - attestation de travail ou de stage, contrat de travail d'avoir exercé dans une structure culturelle ou d'avoir géré un projet culturel.

Adresse de dépôt candidature : La candidature est adressée à l'Institut Français du Congo, sis rond-point place de la République - B.P. : 2141 - Brazzaville, à l'attention de la Secrétaire Générale avec le code RAPP sur l'enveloppe, ou par e-mail : candidature.brazzaville@ifcongo.com, au plus tard le jeudi 21 mars 2024 à 18h.

POINTE-NOIRE

Denis Sassou-Nguesso a lancé la production du gaz naturel liquéfié

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a procédé au lancement de la production et de la première cargaison de gaz naturel liquéfié, le mardi 27 février dernier dans le 6^e arrondissement de Pointe-Noire, Ngoyo. La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, de Claudio Desgaldi, président directeur du groupe ENI, de l'ambassadeur d'Italie au Congo, Annunziata, des autorités civiles et militaires de Pointe-Noire et du Kouilou et des membres du secteur des hydrocarbures.

La République du Congo s'investit dans la production et la diversification des ressources énergétiques, levier essentiel du développement économique. Le gaz naturel liquéfié en est le premier projet. Il se déploie en plusieurs phases et la première a débuté en fin d'année 2023 avec l'installation d'une première usine flottante de liquéfaction de gaz naturel (TANGO FLNG) d'une capacité de 0,6 million de tonnes par an. La seconde phase est actuellement en construction et son démarrage est prévu pour 2025, ainsi que la mise en service

d'une deuxième usine FLNG avec une capacité totale de liquéfaction à 3MTPA. Dans son mot de bienvenue, Wilfrid Genest Paka Banthoud, administrateur-maire de Ngoyo, a salué ce projet qui s'intègre dans la matérialisation de la vision de création d'emplois au profit de la jeunesse. Pour le président du groupe ENI, ce projet répond aux initiatives de durabilité centrées sur l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'agriculture au profit de la communauté locale. Il a remercié le Gouvernement congolais pour sa collaboration et le déploiement de l'expertise



Lancement de la production et de la première cargaison de gaz

qui a abouti à ce résultat. Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, s'est réjoui des perspectives qu'offre ce produit qui produira dès l'année prochaine plus de 3 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié, soit 5 fois la production prévue cette année, c'est-à-dire 600 mille tonnes. Au terme des allocutions, le président du groupe ENI a été décoré et élevé au rang de Grand officier dans l'Ordre du mérite congolais par le Prési-

dent de la République. Après quoi, il a procédé au lancement de la production du gaz naturel liquéfié. A noter que ce projet a été réalisé dans un délai record, avec la première cargaison de GNL en février 2024, seulement deux mois après l'introduction du premier gaz dans le terminal FLNG.

Madocie Déogratias MONGO

POINTE-NOIRE

Mise en service du datacenter de type TIER3+ de l'ARPCE, lancement des travaux de voiries

Au regard de son importance et aussi de son rôle dans la diversification de l'économie congolaise, le président de la République a poursuivi sa visite de travail à Pointe-Noire à travers des actes concrets comme la mise en service du Datacenter de type TIER3+ de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), la connexion du Congo au câble 2 Africa de META d'un côté et, de l'autre, du nouveau siège de l'antenne départementale de l'ARPCE. La cérémonie a eu lieu le mercredi 28 février dernier, en présence, entre autres, de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

La connexion de ce datacenter TIER3+ à deux câbles sous-marins: le Wacs et le 2 Africa de META, adossés sur deux backbones, permettra à l'Etat de fluidifier les échanges, assurer sa souveraineté numérique et faire du Congo le Hub numérique de la sous-région. Ce datacenter va héberger l'ensemble des données de l'administration publique et celles du secteur privé. Le datacenter de Pointe-Noire entre en activité après celui de Brazzaville, et les deux participent à affermir l'émulation de l'écosystème local en apportant une garantie optimale et pour sécurité des données standards.

Dans son allocution, l'administratrice-maire de l'arrondissement 1 Lumumba, Mme Pineau née Klazabou Mesley, a salué les efforts que le président de la République fournit au profit de la population océane et rappelé combien ce nouveau bâtiment amplifiera la beauté du centre-ville de Pointe-Noire. Le directeur général de l'ARPCE, Louis-Marc Sakala, a signalé que ces infrastructures, à Pointe-Noire, vont être un pilier de la diversification et du développement de l'économie numérique. Il a estimé que cette infrastructure est un outil

de la souveraineté numérique pour le Congo et va pouvoir héberger l'ensemble des données de l'administration publique et celles du secteur privé. Le ministre Léon Juste Ibombo a rappelé que le câble à fibre optique 2 Africa de Meta (Facebook) est le fruit d'un consortium public-privé sous le label de Congo câble. «Le Datacenter tier 3 favorisera le développement des réseaux à larges bandes, l'augmentation de la vitesse de l'internet, la réduction du coût de la data et des offres multiples des trafics et data réduction de la facture numérique. Arrimer le Congo au développement de l'économie numérique introduit, en priorité, d'abord, la construction des infrastructures critiques sans lesquelles l'économie numérique ne serait qu'un vain mot», a-t-il réaffirmé. Après les allocutions, les agents de l'ARPCE qui se sont investis dans la réalisation de ces grands ouvrages ont été décorés à titre normal au grade de Commandeur, Officier et de Chevalier dans l'ordre du mérite congolais par le Président de la République. Qui, par la suite, a procédé à la coupure du ruban symbolique et au dévoilement des plaques inaugurales.



Denis Sassou-Nguesso posant la première pierre de la construction de l'Université de Loango

Les travaux du nouveau siège de l'antenne départementale de l'ARPCE ont duré vingt-quatre mois pour un coût global de 8,5 milliards de francs CFA, pour la construction, l'aménagement, le mobilier et l'équipement. Elle est constituée d'un immeuble R+1 abritant le datacenter de type TIER3+ et d'un autre bâtiment R+6 abritant 80 bureaux, ainsi qu'une salle de conférence de 75 places. Le président de la République a poursuivi sa visite de travail en procédant au lancement des travaux d'aménagement, de bitumage et pavage de certaines voiries urbaines de Pointe-Noire. C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan national de développement 2022-2026 et de la mise en œuvre du budget d'investissement 2024. Le développement de ce projet implique aussi la réhabilitation et le réaménagement de la Route nationale n°4 (ancienne RN5) sur le tronçon Pointe-Noire-Loango en vue de la facilitation des transports des produits bruts et des marchan-

dises d'une part, ainsi que le déplacement des populations de Loango et de leurs biens, d'autre part. Le prolongement de la route d'accès à l'aéroport en partant de l'avenue Charles de Gaulle s'inscrit dans la même logique. Clôturant son séjour de travail, le chef de l'Etat a procédé, le 29 février, à la pose de la première pierre de l'Université de Loango, à environ 20 km de la ville de Pointe-Noire (département du Kouilou). Un projet très attendu et qui va se matérialiser dans 28 mois avec la construction de quelques bâtiments des modules de quelques facultés. Les travaux de construction seront réalisés par des entreprises chinoises et le coût financier du premier module avoisinerait les 8 milliards de francs CFA. Le terrain de la future Université de Loango a une superficie de 282 hectares dédié à la construction d'environ 70 bâtiments sur le long terme et 28 bâtiments sur le court et moyen terme.

M. D. MONGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Justice populaire à Mikalou

Vendredi 1^{er} mars dernier à Brazzaville, un présumé bébé noir a été brûlé vif. Selon le journal en ligne Brazza Net, les faits ont eu lieu à l'arrêt Ferme, à Mikalou, un quartier de Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. L'infortuné respirait encore quand son corps calciné a été transporté à l'hôpital de Talangaï. Il y a finalement expiré quelques heures plus tard. Dans la capitale congolaise, l'indifférence des autorités compétentes face à l'insécurité grandissante qui mine la société a laissé ces derniers temps place à la justice populaire. La population, au vu des abus de tous genres, a décidé de prendre elle-même les choses en mains. «Sauvons-nous nous-mêmes», telle est la devise de la population face aux bandits armés.

Pointe-Noire : un conteneur se renverse au rond-point du marché Thystère!

Les travaux de réhabilitation des voiries urbaines de la ville de Pointe-Noire nécessitent une accélération. A cause des accidents qu'elles ne cessent d'occasionner. Jeudi 29 février 2024, le jour du lancement officiel desdits travaux par le chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, un conteneur de 40 pieds, chargé de marchandises d'une société chinoise en partance à Brazzaville, s'est renversé sous la pluie battante, au moment où le véhicule abordait le virage du rond-point du marché Thystère. Fort heureusement, aucune perte en vie humaine n'a été signalée. Les inciviques qui voulaient défoncer le conteneur pour en dérober le contenu ont été dispersés par les agents de la force publique.

Les salaires sont quand-même passés!

Les agents de la Fonction publique, habitués à percevoir leur salaire à partir du 26 de chaque mois ces derniers temps, ont attendu jusqu'au 29 pour que celui de février 2024 soit versé par l'Etat. Entre-temps, une rumeur selon laquelle «les convoyeurs de l'argent des salaires auraient disparu et se seraient retrouvés hors du pays» s'est répandue comme une traînée de poudre dans la capitale. Nombre de travailleurs étaient dans tous leurs états. Des milliers de coups de fil téléphoniques de gens demandant à leurs amis la date de versement des salaires ont été enregistrés. Certains, malgré le pessimisme, se pressaient aux guichets de leurs établissements bancaires. Sans trouver satisfaction! D'autres avaient commencé à subir la pression de leurs créanciers et des membres de la famille qu'il leur faut satisfaire. Soulagement quand, à partir du 1^{er} mars, le soir du 29 février pour ceux qui se servent aux Guichets automatiques, les banques ont dénoué le suspens.

On a frôlé le drame à Bacongo

Les Brazzavillois ont été surpris jeudi 29 février dernier par la bourrasque qui a secoué la ville, suivie d'une pluie sectorielle. A Bacongo, le deuxième arrondissement, ce vent, d'une rare violence, a déraciné un panneau publicitaire sur l'avenue Matsoua, en face de l'agence de la Banque postale. On est passé à côté du drame. Heureusement, le panneau s'est adossé sur les toitures de deux commerces mitoyens qu'il a endommagés, dans un bruit assourdissant. Des passants ont pris les jambes à leur cou pour s'éloigner à la vitesse de l'éclair. Vérification faite, le pied de ce panneau géant était rongé par la rouille, et le voisinage n'avait cessé d'alerter les services habilités.

SEMINAIRE INTERNATIONAL

Le Mouvement des Avocats Panafricains (M.A.P.) et Le CABINET JURI CONSULTING en collaboration avec la commission Nationale OHADA (Congo)

Sous la Direction scientifique du Professeur NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé des facultés de droit, Rédacteur de l'AUP/SFIVE, Ancien Doyen de la Faculté de droit à l'Université Cheik Anta DIOP (Sénégal), Fondateur des formateurs à FERSUMA

Thème : **LES INNOVATIONS DE L'ACTE UNIFORME OHADA PORTANT PROCÉDURES SIMPLIFIÉES DE RECouvreMENT ET VOIES D'EXECUTION**

04 et 05 Avril 2024 - 8H à 17H

Modalités d'inscription : Coût de la formation complète avec pause-café : 250.000 F CFA. Le nombre de place étant limité, le règlement doit nous parvenir avant le 25 mars 2024. Mode de paiement : chèque par ordre de JURI CONSULTING (Brazzaville-Pointe-Noire) ; Par virement : Airtel money 06 748 15 17 ou Mobile money 06 901 90 06

Vous pouvez contacter :

- À Paris : Maître Jacques Gilbert OKANE, avocat à la Cour, Tél 0033105690067 / contact@okanejg.com
- Maître Florentine ITSOULIKOU MBOUMBA, maître avocate@okanejg.com
- À Brazzaville, Maître Mafin BASSO KELA, avocat à la Cour, mafin_basso@okanejg.com
- À Pointe-Noire, Maître Nilsen DEMBELLÉ, maître avocate@okanejg.com 06 748 15 17 et 06 999 02 79

Principaux intervenants : Monsieur NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé, Université Cheik Anta DIOP (Sénégal) ; Monsieur Mafin BASSO KELA, Docteur en droit, Ancien Directeur des études FERSUMA, avocat au droit OHADA ; Monsieur Nilsen DEMBELLÉ, Avocat à la Cour - Fondateur du droit OHADA, Docteur en droit et enseignant à l'Université Montesquieu ;

Membre honoraire : Monsieur Alfred BAKKIDY, Docteur en droit, Ancien Directeur des études FERSUMA, avocat au droit OHADA ;

À l'attention du ministère des Affaires étrangères : Boulevard Alfred BAKKE, Brazzaville-République du Congo

ANNONCES



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS EN PARTENARIAT MULTILATERAL



AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

NOM DU PROJET :	Projet d'aménagement de la route Ndéndé-Dolisie-et de facilitation du transport sur le Corridor Libreville-Brazzaville, Phase 1
FINANCEMENT :	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)
REFERENCE :	Appel d'Offres national N°007-2023/MATIER/DG-GT-CEP
IDENTIFICATION DU MARCHE :	Travaux de construction du centre de contrôle faunique et forestier de Mila-Mila

Intitulé	Nom de l'attributaire provisoire	Adresse	Montant en FCFA
Travaux de construction du centre de contrôle faunique et forestier de Mila-Mila	ERICO	Adresse : Avenue des cités des 17/ Moukondo Mazala, Tél : +(242) 06 668 70 47/ 06 924 56 55 E-mail : owasteve@yahoo.fr	48 497 534,40

La publication du présent avis effectuée en application de l'Article 88, alinéa 2 du Code des Marchés publics, ferme le délai de recours gracieux auprès de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral en vertu de l'Article 141 dudit Code, et au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Pour le Ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier,

Par ordre, le Délégué général aux grands travaux

Signé le, 21/02/2024

Oscar OTOKA. -

Nombre d'offres reçues lors de l'appel d'offres : Quatre (04)

Noms, adresse et montants de l'attributaire provisoire :

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°003/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13079 du 24/06/2022	Plle(s) 03 et 04 Bloc : 83 Section : AD Superficie : 665,16m ²	CARREFOUR RAFFINERIE (Famille MBOTA)	05	NINA SERVICES Représenté par DJEMBO Jeanine B. H
2	12832 du 12/10/2023	Plle(s) 08 Bloc : 5 Section : AD Superficie : 530,92m ²	RAFFINERIE	05	MOUNGOUNGA née MAKELA Gwladis Alida
3	13024 du 30/01/2023	Plle(s) 11 Bloc : 13 Section : Q Superficie : 319,48m ²	MVOUMVOU	02	KOUMA Souleymane
4	11752 du 09/03/2022	Plle(s) : 15 Bloc : 02 Section : C Superficie : 495,00m ²	BASE INDUSTRIELLE	02	MENDES TALAMAKU Aurelia
5	13380 du 21/07/2023	Plle(s) 08 Bloc : 101 Section : AL Superficie : 445,73m ²	LOANDJILI	04	OBA SAGE Brielle , OBA-OTSARE Princesse E.
6	13254 du 23/05/2023	Plle (s) 05 Bloc : 114 Section U Superficie : 335,00m ²	7-7 DE DANY (Tié-Tié)	03	NONO NANHA Basil
7	13349 du 07/07/2023	Plle (s)168 Bloc : / Section : C Superficie : 400,00m ²	SONGOLO	02	MPK OCEAN s.a.r.l
8	13497 du 12/09/2023	Plle (s) 04 Bloc : 39 Section : W Superficie : 300,00m ²	MOULEMBO	03	SANTSI Adèle
9	13109 du 09/03/2023	Plle(s) 10 Bloc : 88 Section : AN Superficie : 460,00m ²	TCHINIAMBI	04	OPOYE Olivier Rodolphe
10	13385 du 25/07/2023	Plle(s) 13 et14 Bloc : 31 Section : R Superficie : 422,30m ²	GRAND MARCHE	01	DIAKITE Bamba
11	13498 du 12/09/2023	Plle(s) 06 Bloc : 73 Section : H Superficie : 300,25m ²	Derrière le service d'Hygiène	01	DOUCOURE Mamadou
12	13573 du 20/10/2023	Plle (s)07 Bloc : 271 Section : ABW1 Superficie : 250,00m ²	KOUFOLI	05	BINGOUA Flavien Tonhy
13	11256 du 06/07/2021	Plle (s) 24 Bloc : 77 Section : V Superficie : 300,00m ²	TIE-TIE	03	DOUMOU née DOUMOUNOU Micheline
14	13584 du 30/10/2023	Plle (s) 02 Bloc : 145 Section : AK Superficie : 292,32m ²	MAKAYABOU	05	BASSIDI MBOUMBA Brudell
15	13660 du 07/12/2023	Plle(s) 07 Bloc : 01 Qter Section : S Superficie : 144,00m ²	MVOUMVOU	02	AFFOUSSATH Sanni
16	5801 du 06/10/2014	Plle(s)02 Bloc : 102 Section : AF Superficie : 447,00m ²	SIAFOUMOU	05	ILOKI née PAMBOU Perpetue Silvany Mireille
17	13259 du 25/05/2023	Plle (s) 12 bis Bloc : 42 Section : S Superficie : 497,02m ²	MATENDE	02	DJIGUE Hamed
18	11223 du 15/06/2021	Plle (s) 05 Bloc : 231 Section : CG(Files.T.K) Superficie : 5000,00m ²	KOUFOLI	05	MOKAYE Paulin
19	13367 du 14/07/2023	Plle (s) 06 Bloc : 124 Section : AC Superficie : 500,00m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	NDONBGUI Brice Yoder
20	11947 du 24/06/2022	Plle (s)10 Bloc : 01 Qter Section : S Superficie : 205,69m ²	MVOUMVOU	02	AFFOUSSATH Sanni
21	13600 du 07/11/2023	Plle (s) 6bis Bloc : 66 Section : AD Superficie : 234,00m ²	PREMIER CAMP CORAF	05	LES ENFANTS MANDELLO
22	1139 du 11/04/2011	Plle (s)18 Bloc : 06 Section : R Superficie : 289,30m ²	GRAND MARCHE	01	MWANAYENGUET Mathurin
23	12925 du 29/11/2022	Plle (s)06 Bloc : 96 Section : CG Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	BOUANGA Léa Blanche Isabelle
24	13544 du 06/10/2023	Plle(s) 10bis Bloc : 26 Section : ABW suite Superficie : 260,00m ²	MONGO MPOUKOU (File MPOUKOU)	05	DE LIENO Gloire Tsi-shin'e
25	13543 du 06/10/2023	Plle (s) 10 Bloc : 26 Section : ABW suite Superficie : 240,00m ²	MONGO MPOUKOU (File MPOUKOU)	05	LIENO José Chancelly Vesna
26	11529 du 25/11/2021	Plle (s)17 Bloc : 50 Section : AC Superficie : 600,00m ²	RAFFINERIE	05	LES ENFANTS OMOUA-INDINGA
27	10406 du 10/03/2020	Plle (s) 03 Bloc : 23 Section: R Superficie : 247,79m ²	REX	01	YIN XIAOWEN
28	13144 du 20/03/2023	Plle (s) / Bloc : / Section : / Superficie : 500,00m ²	MAKOLA	HINDA	MPANDI MASSALA Melica Daia
29	13629 du 23/11/2023	Plle(s)/ Bloc : / Section : / Superficie : 500,00m ²	LOANGO(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	MBOKO YEMBET Ignace
30	13514 du 18/09/2023	Plle (s)01 à 10 Bloc : 29 section : / Superficie : 5000,00m ²	Village YABOU	LOANGO	KIYINDOU MOUNDELE Chancia Teyecia
31	13592 du 31/10/2023	Plle(s) / Bloc : / section : / Superficie : 1000,00m ²	POINTE INDIENNE (Famille TCHINIMINA)	LOANGO	MBOKO YEMBET Ignace
32	13484 du 04/09/2023	Plle(s) 08,09 et 10 Bloc : 279 section : / Superficie : 1500,00 m ²	Village HINDA	HINDA	BOUESSO Guy Aimé Bonheur
33	13483 du 04/09/2023	Plle(s)02 et 13 Bloc : 279 section : / Superficie : 1000,00m ²	HINDA	HINDA	PACKA KAMBISSI Belmiche
34	13226 du 11/05/2023	Plle(s) 4,6 et 8 Bloc : 53 section : ACW Superficie : 1500,00m ²	LIAMBOU (Famille TCHINGASSI)	LOANGO	FOUANI née APEDO AMAH Ayelé Afieyé
35	13536 du 03/10/2023	Plle(s) 01 et 04 Bloc : 134 section : KGB Superficie : 1600,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	BOUKAKA Rodrigue Serge
36	9458 du 17/07/2023	Plle(s) 01 à 10 Bloc : 182 section : ACV7 Superficie : 4000,00m ²	LOUVOUITI (Famille Tchigangagou Tchiv.)	LOANGO	BADIROU SANNI MAMADOU
37	13505 du 14/09/2023	Plle (s) 01 à 10 Bloc : 167 section : ACV7 Superficie : 4000,00m ²	MENGO (LOUVOUITI)	LOANGO	ENFANTS KIGNAMBI MINGOUYOLO Benoît
38	5355 du 21/05/2014	Plle(s)07 Bloc : 20 section : V Superficie : 497,35m ²	TIE-TIE (Hôpital de Base)	03	Odifax Jean Hubert Richard LOKO
39	13574 du 20/10/2023	Plle(s) 12 Bloc : 64 Section : AD Superficie : 600,00m ²	RAFFINERIE	05	LAMBERT TATHY née MAHOUNGOU TEKANIMA Mariela Fresange.ONANA EBASSA Ethane, Christopher, LAMBERT TATHY BiannieML et Christy

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 1er Mars 2024

RD CONGO

Des généraux de la SADC à Goma pour lutter contre le M23

Les chefs d'Etat-major des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont réunis à Goma, le 4 mars 2024 pour lutter contre le M23, le groupe rebelle qui progresse. Mais aussi, pour évaluer la situation actuelle caractérisée par une recrudescence des combats ces dernières semaines entre les rebelles du M23 et les Forces armées congolaises.

Selon le général Sylvain Ekenge, porte-parole de l'armée congolaise, «il s'agissait d'évaluer l'état d'avancement des opérations sur le terrain et d'affiner les stratégies pour les renforcer (opérations militaires). La visite à Goma des chefs d'Etat-major de la SADC et de la RDC est un signal fort de l'engagement et de la détermination de la SADC et du Burundi aux côtés de la RD Congo».



Les troupes de la SADC encore loin de rassurer la population de Goma

Il s'agit de la première réunion de coordination des chefs d'Etat-major depuis le déploiement des troupes de la SADC au Nord-Kivu. «Nous saluons la présence des chefs d'Etat-major de la SADC ici, et nous pensons que cela leur a permis de comprendre la situation ici, d'avoir vécu la réa-

lité du terrain en termes d'insécurité, parce que lorsqu'ils étaient ici, Saké a été bombardé, cinq bombes hier», a souligné Placide Nzilamba, membre de la société civile de Goma. Certains habitants de la ville de Goma ne sont pas encore convaincus de l'efficacité des

troupes de la SADC, ainsi que de leur légitimité à agir dans ce contexte. Des véhicules blindés de la SADC ont été touchés jeudi 29 février, lors d'une attaque du M23, blessant 4 personnes, dont un soldat tanzanien du contingent et des civils.

Habitant de Goma, Christian Muisa a affirmé: «Nous restons sceptiques parce que nous savons que l'avenir du Congo en matière de sécurité ne peut venir que des stratégies internes données par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et non par les pays de la SADC». Dans le cadre d'un retrait éventuel après des décennies d'opérations dans le pays, cette semaine, les Forces de maintien de la paix des Nations unies ont remis leur première base militaire aux Forces de sécurité dans l'Est du Congo.

Alain P. MASSAMBA

SENEGAL

Le rapport du Dialogue national remis au chef de l'Etat

Le président Macky Sall envisage désormais de saisir le Conseil constitutionnel pour recueillir son avis sur la date de l'élection et l'après 2 avril. Me Sidiki Kaba, ministre de l'Intérieur lui a remis lundi 4 mars 2024, le rapport issu du Dialogue dit national qui s'est tenu une semaine auparavant au Centre international de conférence Abdou Diouf de Diamniadio (CICAD), à une trentaine de kilomètres à l'Est de la capitale Dakar.



Macky Sall recevant le document des mains de Me Sidiki Kaba

En possession de ce rapport, le président sénégalais envisage de saisir le Conseil constitutionnel pour recueillir son avis sur la date de l'élection et l'après 2 avril, date marquant constitutionnellement la fin de mon mandat. Il a aussi salué le génie sénégalais à surmonter les difficultés.

Macky Sall avait convoqué cette rencontre les 26 et 27 février afin que toutes les composantes de la société sénégalaise puissent se prononcer sur une nouvelle date de l'élection présidentielle, dont le premier tour était initialement prévu le 25 février 2024. A l'issue de ces deux jours de discussions, les participants ont proposé que le scrutin présidentiel se tienne le 2 juin, avec une prolongation du mandat de l'actuel président jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur.

Le chef de l'Etat sénégalais avait déjà rappelé face à la presse nationale que son mandat à la tête du pays se termine le 2 avril 2024. Il a réitéré sa ferme volonté de quitter le pouvoir à la fin de son second et dernier mandat. La balle est désormais dans le camp du Conseil constitutionnel, qui devra statuer, notamment, sur cette question et trouver la meilleure formule pour éviter au pays une vacance du pouvoir.

Alain-Patrick MASSAMBA

GABON

Bilie-By-Nze évoque une crise majeure au sein du Parti démocratique gabonais

Pour la première fois depuis le coup d'Etat du 30 août 2023 qui a renversé Ali Bongo, son ancien Premier ministre Alain-Claude Bilie-By-Nze sort de son silence, pour alerter sur la crise qui secoue le Parti démocratique gabonais (PDG), l'ex-parti au pouvoir. En effet, la formation qui monopolisait la vie politique depuis plus de 50 ans est en difficulté, une partie de ses cadres aujourd'hui en prison. Fin février, la formation a organisé des assises pour sonder les militants et se réformer. Mais pour Alain-Claude Bilie-By-Nze cela n'a pas fonctionné.



L'ancien Premier ministre Alain-Claude Bilie-By-Nze

aujourd'hui se regarder en face. Le parti a aujourd'hui des personnalités en son sein qui sont capables de donner un certain nombre de pistes et solutions», souligne le dernier premier ministre d'Ali Bongo Ondimba. Alain-Claude Bilie-By-Nze demande une réunion d'urgence du bureau politique et du Conseil consultatif

des sages, pour constater une vacance et engager des réformes dans un contexte de malaise pour le PDG. «Le mal est profond, parce qu'il est question de gouvernance, de démocratie interne, de pouvoir assumer ce que nous sommes. Il y a ce qui est de l'ordre de l'actif, donc ce qui est positif, et il y a le passif, qu'il faut affronter.

Lorsqu'il y a un coup d'Etat dans un pays, c'est qu'il y a eu un dysfonctionnement majeur des institutions et de la classe politique de manière globale. Déjà, nous pensons qu'il faut regarder le mode d'évolution des fonctions au sein du parti: est-ce qu'on continue avec des nominations? Les militants devront se prononcer. Pour nous, ce n'est plus une question de personne», explique-t-il.

Alain-Claude Bilie-By-Nze demande enfin une nouvelle direction pour gérer les affaires courantes jusqu'au congrès extraordinaire d'où seraient issues de nouvelles structures. Ne pas le faire risque de «consacrer la mort du PDG», estime-t-il.

Gaule D'AMBERT

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ROSEN-LOGISTICS R. LOGS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Juvénal TSANGOU, Notaire en date du 02 juin 2022 à Pointe-Noire, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée Rosen-Logistics SARLU au Capital d'un million (1.000.000 francs CFA). Siège social sis à Pointe-Noire, Base Industrielle Centre-ville, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-0017, dont les statuts de ladite société ont été enregistrés aux impôts de Loandjili Pointe-Noire sous le numéro 0531, Folio 107/1.

Objet Social: La société a pour objet tant au Congo qu'à l'étranger:

- Transport de marchandises et de personnes ;
- Logistique ;
- Transit ;
- Manutention ;
- Consignation des navires et des Marchandises ;
- Prestation de services et mise à disposition du personnel qualifié on/offshore.

Capital Social-Part-Sociales:

Le Capital Social est fixé à la somme de 1.000.000 de francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix-mille (10.000) francs chacune, numérotés du Un (01) à Cent (100), entièrement souscrites, libérées.

Directeur Général,
Chester Rosen NDAPP

VENTE LIVRE PERE CHRISTIAN DE LA BRETESCHE

Titre: «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1)

Prix: 10 000 FCFA

Contact:
Aristide Ghislain NGOUMA
Journaliste de La Semaine Africaine
Tél.: 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Email: agngouma@hotmail.fr
agngouma@yahoo.fr

VENTE LIVRE ABBE PHILIPPE MABIALA

Titre: «Professeur Dominique NGOÏE NGALLA: Négociateur l'intelligence de ses ouvrages»

Prix: 10 000 FCFA

Contact:
Centre d'Etudes et de Recherches
Chrétiennes (CERC - Immeuble
de La Semaine Africaine)

Tél.: 06 519 53 92 / 06 550 11 44
06 917 86 30
Email: cercinfos@gmail.com

MARCHE DE L'ARTISANAT

Donner de la valeur à la créativité artisanale

La 3^e édition du marché de l'artisanat se tient du 4 au 10 mars 2024, à l'Agence nationale de l'artisanat (ANA), à Brazzaville, sous le thème: «*Donnons de la valeur à la créativité artisanale*». Cette édition, organisée par l'ANA, structure technique du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, a été lancée par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre en charge des Petites et moyennes entreprises. En présence de Mme Mireille Opa Elion, directrice générale de l'ANA, les représentants du corps diplomatiques et bien d'autres personnalités.



Mme Jacqueline Lydia Mikolo coupant le ruban

La directrice générale de l'ANA a indiqué que la 3^e édition du marché de l'artisanat regroupe 133 artisans venus de plus de 27 associations professionnelles du Congo, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, du Kenya, de la Côte d'Ivoire et du Mali, tous installés sur une centaine de stands sur lesquels sont étalés la force et la diversité des expressions artisanales. Sur cette aire qui est désormais le site de ce marché, sont déployés 4 chapiteaux de 72 m², 10 de 9 m² et 15 tonnelles de 25 m² chacun, comme pour les éditions antérieures. La 3^e édition du marché de l'artisanat attend recevoir près de 9950 visiteurs durant sept jours. Mme Mireille Opa Elion a rappelé que la 2^e édition plus que la première a connu un véritable engouement tant au niveau des participants que des visiteurs. Ainsi de 2022 à 2023, le chiffre est passé de 50 exposants à la première édition à 110 exposants à la 2^e, soit une augmentation de plus de 110%. La 2^e édition a été visitée par plus de 7625 personnes par jour.



Pendant la visite des stands

Lançant la 3^e édition, Mme Jacqueline Lydia Mikolo a déclaré que le marché de l'artisanat de Brazzaville s'inscrit dorénavant de manière incontournable dans une longue liste des activités promotionnelles qui constituent pour les artisans, des espaces d'exposition au grand public de leur savoir-faire et de leur générosité. «*Notre objectif primordial, qui est du reste dans la ligne droite de la directive du président de la République, est de donner à ce secteur entrepreneurial et artisanal, une impulsion et un accompagnement conséquents. Cela permet à l'artisanat d'être véritablement un secteur de notre économie qui contribue de manière significative à la création des richesses et, partant, à la lutte contre la pauvreté et le chômage*», a-t-elle relevé. Pour la ministre des Petites et moyennes entreprises, le travail de matière, la transformation sous l'effet du savoir-faire que ce soit dans le domaine du bois, du métal, mais aussi du chocolat, du tissu, apporte la joie de la réalisation manuelle une fois le produit finalisé. «*L'expérience des deux premières éditions nous permet de constater avec fierté que le marché de l'artisanat de Brazzaville donne à l'artisan la possibilité de présenter directement au public et de défendre sa production, en réduisant les intermédiaires dans la rencontre entre l'offre et la demande*», a précisé Mme Jacqueline Lydia Mikolo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

FORMATION

Plus d'une centaine de jeunes fleuristes congolais à l'école de l'expertise du Kenya

Le centre commercial Brazza Mall situé à Mpila, dans le 5^e arrondissement de la capitale (Ouenzé), a servi de cadre, vendredi 23 février 2024, au lancement de la formation en botanique de fleurs naturelles de 150 jeunes congolais. Organisée par la ferme botanique Rose de cœur, dont le siège est basé dans la commune de Kintélé, dans le département du Pool et qui a pour promotrice Mme Patricia Mutie, une femme de nationalité Kenyane, le lancement de cette formation, qui a duré cinq jours, était rehaussée de la présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat qui avait à ses côtés Marcel Nganongo, maire de Ouenzé.



Les apprenants posant avec Mme la ministre et M. le maire

Pour Mme Patricia Mutie, le métier de la fleur procure de la richesse et crée de l'emploi. «*Le bouquet de fleur a un langage et une spécificité. La fleur rose permet la fabrication de parfum, de colorant, guérit certaines pathologies, procure la santé, permet la décoration de grands événements et les pierres tombales. Etre artisan fleuriste est un métier noble, car la fleur permet la décoration des jardins, des bureaux, des maisons, ainsi que l'organisation de diverses cérémonies: mariages, retrait de*

deuil, funérailles etc...L'objectif assigné par la ferme botanique est de former les Congolais afin que dans chaque quartier de la ville il y ait des boutiques de vente de fleurs tenues par les Congolais», a-t-elle indiqué. Mme Jacqueline Lydia Mikolo, quant à elle, a indiqué que son département ministériel a déjà organisé en 2012, un salon dans ce sens, qui a permis d'identifier les meilleurs talents regroupés en association. «*Le Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest, est le premier*

producteur de fleurs naturelles en Afrique et le Congo veut s'engager dans cette dynamique. Déjà, par le passé, la ville de Brazzaville avait un jardin d'essai, qui malheureusement n'existe que de nom aujourd'hui», a-t-elle dit. La ministre des Petites et moyennes entreprises a poursuivi: «*A travers cette formation, le ministère des Petites et moyennes entreprises ouvre la voie à l'accompagnement*

financier et non financier afin de booster les jeunes congolais à la création des emplois. A l'issue de cette formation, chaque apprenant bénéficiera d'une carte d'artisan fleuriste». Une séance de décoration de fleurs a mis fin à cette cérémonie.

Pascal BIOZI KIMINOU

PROJET LISUNGI

Le rapport d'évaluation d'impact des transferts monétaires présenté à Pointe-Noire

La cérémonie de présentation du rapport d'évaluation d'impact des transferts monétaires Lisungi auprès des ménages bénéficiaires, a eu lieu le 1^{er} février dernier. La synthèse dudit rapport était présentée par Samuel Nsikabaka, coordonnateur de la Plate-forme dette et développement (PF2D). Il avait à ses côtés, Mme Lauréate Mberi-Bigny, administrateur-maire de Mvou-Mvou, Geoffroy Dibakala, secrétaire du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, et Roger Franck Matoko, coordonnateur départemental de l'Association des jeunes pour l'innovation au développement (AJID). On a aussi noté la présence des chefs de quartiers, des responsables d'ONGS et d'un échantillon de bénéficiaires.



Photo de famille

Dans son exposé, Samuel Nsikabaka a expliqué qu'en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers dans l'amélioration de la gestion des filets sociaux en République du Congo, à travers la mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires ciblant les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, au plan opérationnel, de nombreux facteurs limiteraient les performances à long terme de: réduire le taux de pauvreté; lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages; améliorer l'état nutritionnel des jeunes enfants et investir dans le développement du capital humain par la scolarisation des enfants. Afin de répondre à cette exigence, il a été prévu par le Gouvernement trois études d'impact: une enquête de référence pour établir la situation de base des ménages bénéficiaires et témoins «*ménages non bénéficiaires*», avant d'effectuer le premier transfert monétaire aux ménages bénéficiaires, une seconde enquête de suivi à mi-parcours, deux ans après le lancement du projet et une troisième enquête d'impact finale à réaliser six mois avant la fin du projet Lisungi.

Ainsi, les données de 2023 sont consignées dans un rapport intitulé «*Rapport 2023 sur l'évaluation d'impact des ménages bénéficiaires des allocations Lisungi en République du Congo*», enquête réalisée par le suivi indépendant dont la finalité est d'évaluer l'impact des projets financés sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Le projet Lisungi a contribué de manière significative à l'amélioration de la situation des ménages vulnérables à travers les dépenses par équivalent adultes des ménages bénéficiaires (930 FCFA) par rapport aux non bénéficiaires (854,4 FCFA). Cependant, des faiblesses se sont avérées majeures dans le paiement des tranches et du montant des activités des allocations des Activités génératrices de revenus (AGR).

A noter que ce rapport a été rédigé deux mois avant la fin du projet Lisungi.

Equateur Denis NGUIMBI

FORMATION

Des journalistes éduqués sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes

La salle des conférences du Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) a abrité, vendredi 16 février dernier à Brazzaville, une session de sensibilisation destinée aux journalistes sur la façon de communiquer autour de la santé sexuelle et reproductive des jeunes en République du Congo. Une initiative de l'Association SOS femmes du Congo sous la supervision sa directrice exécutive Victorine Mougali Elobo. Le but étant de mieux informer les populations sur les droits liés à la santé sexuelle et reproductive (DSSR).



Pendant la formation

Cette activité s'est tenue du fait que de plus en plus des jeunes ne savent pas où et comment accéder aux services et, dans la plupart des pays, il n'existe que très peu de points de prestation de services qui offrent des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents et aux jeunes dont la qualité n'est pas toujours garantie lorsqu'ils sont accessibles. En République du Congo, les normes socioculturelles comme: parler de la sexualité est un sujet tabou, la pression d'avoir des enfants, les inégalités de genre, la stigmatisation par les prestataires, entre autres, sont autant d'obstacles à l'utilisation des services de SSR par les adolescents et les jeunes.

Pour l'Association SOS femmes du Congo, si les cibles pour aider à répercuter ce message sur l'éducation à la sexualité, sont les journalistes, elle estime aussi que les technologies de l'information et de la communication deviennent de plus en plus importantes dans la vie des adolescents et jeunes. Qu'ils soient en milieu urbain ou pas, les jeunes ont accès, aussi bien aux réseaux sociaux (via le téléphone portable), qu'aux médias classiques (télévision, radio, etc.). Ces sources d'informations sont souvent les plus facilement accessibles par les jeunes.

L'Association SOS femmes du Congo est une organisation des jeunes féministes qui militent pour l'accompagnement éducatif et social des femmes en République du Congo. Ses programmes droits en santé sexuelle et reproductive, visent à faire la promotion des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive. Dans le cadre du projet "To lobela ya ngo", l'association SOS femme du Congo, vise à accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive». La rencontre avec les journalistes a permis la création d'un groupe WhatsApp afin de mieux échanger autour de la question sexuelle des jeunes.

Gaule D'AMBERT

Les violences faites aux femmes et aux filles : briser le silence et agir

Certains s'étonneront de l'itérative de mon propos, s'agaceront peut-être de mon insistance mais en la matière, la redondance ne nuit pas, bien au contraire! Ne dit-on pas que la répétition est la mère des sciences? Elle est aussi un instrument de pédagogie idéale.

La persistance du fléau des violences basées sur le genre et la complaisance dont elles bénéficient encore dans notre société justifient mon cri d'alarme.

La voix que je porte, le cri que je lance sont ceux des victimes contre leurs bourreaux, leurs oppresseurs, victimes anonymes auxquelles je donne un visage une consistance pour que les justes mots soient mis sur leur souffrance afin qu'elles obtiennent justice. Car tandis qu'elles s'éteignent peu à peu, qu'elles se recroquevillent sur elles-mêmes, les bourreaux continuent tranquillement leur existence. Longtemps, on a nié leur souffrance, on les a encouragés à se taire, à boire la coupe de l'humiliation jusqu'à la lie, jusqu'au dégoût de soi pourvu que les apparences soient sauves. Femmes, filles piétinées dont la dignité est soluble dans la fausse bonne conscience de ceux qui les enjoignent au mutisme. Notre indifférence les condamne et leur estime de soi s'étiolé sous les coups de boutoir de notre égoïsme. A certaines, on a mis un prix sur leur silence, d'autres sont écrasées par le mépris culpabilisant d'une société qui les mure dans la honte.

Nous ne pouvons les laisser à leur triste sort, les abandonner à leur détresse et nous regarder dans une glace sans baisser les yeux. Le respect, si nous le voulons pour nous, nous devons le revendiquer pour celles qui ont été blessées par l'ignominie et bafouées dans leur dignité qu'elles ont perdu non seulement aux yeux des autres mais aussi d'elles-mêmes. Ne pas répondre à cet appel au secours muet mais déchirant, c'est de la non-assistance à personne en danger sinon à société en danger.

Pour comprendre comment ce phénomène se maintient, il y a lieu de démonter la mécanique à l'œuvre au cœur de nos habitudes et codes sociaux. La réprobation des comportements violents et contre-nature à l'image des viols, des incestes, du harcèlement sexuel en milieu académique et professionnel et des violences physiques aggravées est une réalité incontestable. En cela, les normes sociales, quel que soit le contexte, considèrent ces comportements comme étant inappropriés. Cependant, la perception patriarcale des rapports homme/femme, du mariage et de la famille comme cellule de base de la société qui, à certains égards, infantilise les femmes, formate les esprits et les comportements, de façon inconsciente, à relativiser ou, au pire, à nier les comportements individuels déviant. Ces règles non-écrites influencent les agissements au point où la survenue de violences intrafamiliales, même graves, vont conditionner un réflexe de protection par le choix de la préservation de la cellule familiale au détriment de la sécurité du conjoint ou de l'enfant victime desdites violences. Ces règles sociales portent en elles un niveau de coercition qui bride la liberté des victimes sur lesquelles pèse le regard des autres.

C'est là qu'intervient le pouvoir libérateur de la norme écrite, la loi ! En effet, certains ne voudraient pas voir la loi s'immiscer dans un domaine qu'on veut laisser régir uniquement par la morale mais celle-ci apporte un correctif à l'impuissance de la norme sociale à juguler un phénomène qui, confronté à l'érosion des valeurs et au laxisme ambiant, prend une ampleur inquiétante. La loi rétablit l'équilibre entre le fait blâmable et la sanction sociale ; elle protège l'individu contre «l'oppression» de la société et donne la primauté au droit individuel.

La loi MOUEBARA n°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du CONGO, lève toute ambiguïté car elle porte une démarche qui rompt le rapport de pouvoir au bénéfice de l'homme sur la femme en ne permettant plus à quiconque de profiter d'une impunité. Encore faut-il que la victime se libère des liens invisibles mais tenaces de la honte et de la



Nadia Josiane Laure Macosso

on d'urgence commandant un placement dans un abri temporaire. De plus, ces abris doivent disposer de personnels formés dans la prise en charge des victimes de violences. Ils nécessitent, également, la collaboration des services de police pour assurer la protection des victimes contre le harcèlement éventuel de leurs bourreaux.

La loi précitée fait, en outre, obligation, en son article 42, aux services de police ou de gendarmerie d'établir tous les six mois, à l'attention des ministres en charge de la sécurité et de la justice un rapport sur les violences faites aux femmes et leurs suites. Ce rapport va permettre le monitoring des violences et permettre, en les classifiant, d'adapter les politiques de prévention.

Il convient de renforcer la sensibilisation et l'appropriation des dispositions de cette loi afin que les victimes, mieux informées de leurs droits, recourent à la loi pour arrêter les délinquants sexuels qui ont tendance à répéter leurs actes tant qu'aucun frein ne leur est opposé.

En illustration de la prégnance du phénomène des VBG, les statistiques récentes tirées du registre du Centre d'écoute et d'assistance juridique de l'Association des femmes juristes du CONGO, en 2023, recensent: 29 cas de violences conjugales, 11 cas de violences économiques, 3 cas de violences physiques et enfin 3 cas de viols. L'Association des femmes juristes du Congo enregistre, comme le démontre ces statistiques, nombre de cas qui lui sont soumis à travers ledit centre, une majorité de cas de violences de genre dont sont victimes principalement les femmes et les filles. Les auteurs sont souvent des proches, parents ou amis de la famille ce qui bride singulièrement la parole des victimes.

Par ailleurs, le Programme des Nations unies pour l'enfance vient de publier son rapport d'analyse 2022 relatif aux enfants victimes de violences basées sur le genre en République du CONGO qui montre, en les mettant en regard avec les statistiques

culpabilité. Pour cela, les victimes doivent se sentir en sécurité et à l'abri de représailles.

D'ores et déjà, les mesures de protection édictées par la loi du 4 mai 2022 en son titre III font bénéficier à la victime l'accès aux espaces de conseils, aux abris temporaires et aux centres d'assistance clinique, psychologique, sociale et juridique. Il y a lieu de rendre visibles lesdits espaces pour rendre ces dispositions efficaces et atteindre les objectifs de protection visés par la loi. Il s'agit là d'outils essentiels qui, s'ils viennent à manquer, peuvent affaiblir le pouvoir du juge compétent venant à apprécier une situation d'urgence.

fragmentées de l'AFJC, que les VBG et notamment les violences sexuelles sur les filles sont également en augmentation. En 2020 comme en 2021, la proportion des filles victimes de VBG est de 93,2% contre 6,73% de garçons. De plus, le viol reste l'infraction la plus commise sur les enfants avec 164 cas enregistrés par les services de police judiciaire en 2020 et 148 cas en 2021.

Ce n'est que la partie visible de l'iceberg ! En la matière, les statistiques ne peuvent saisir qu'une infime partie des violences perpétrées tant le secret est la règle.

Tout en nous réjouissant de la loi MOUEBARA qui est venue combler un vide juridique pénalisant pour les victimes, nous ne pouvons ignorer que la loi pénale s'applique aux actes consommés ou aux tentatives. Il faut, donc, agir également en amont en travaillant en profondeur la société afin de promouvoir des mœurs en harmonie avec nos valeurs sous peine de mettre en péril l'équilibre de notre société. Si la famille ne constitue plus un cadre protecteur d'initiation aux valeurs socio-comportementales, au respect des liens de parentés et des tabous qui y sont greffés, il y a fort à parier que notre société va basculer peu à peu dans l'irrationnel. Il faut le rappeler, la famille est la cellule de base de notre société et l'existence de violences intrafamiliales affecte les comportements des victimes qui peuvent, à leur tour, reproduire ces comportements dysfonctionnels.

Comment répondre à ce défi? Cette préoccupation interpelle la capacité non seulement des lois à réguler ce phénomène mais aussi celle du système éducatif, des structures d'accompagnement et des institutions concernées mais aussi la responsabilité des acteurs non-étatiques en terme d'appui aux politiques publiques si tant est qu'elles soient clairement définies. Au risque d'exacerber ces déviances dont les déclinaisons gangrèment déjà des pans entiers de notre société, nous ne devons pas nous habituer au pire.

Sans ignorer les contraintes auxquelles sont confrontés nos gouvernements qui pressent à prioriser les questions économiques, les problèmes environnementaux véritables défis de survie mondiale, il convient, cependant, de les inviter à ne pas négliger le travail de sappe «souterrain» que constitue l'érosion des valeurs qui affecte un des piliers de notre société, en l'occurrence, la famille. Les conseils consultatifs sont taillés pour répondre à ce type de préoccupations en jouant un rôle de conseil auprès du gouvernement.

Il est nécessaire, aujourd'hui, d'accroître les moyens consacrés à l'éducation qui reste la meilleure fabrique de citoyens avertis en ce qu'elle offre la connaissance des outils permettant de faire face aux situations de violation des droits fondamentaux de la personne tout en renforçant les acquis culturels, de même qu'il convient de mettre en place les structures d'accueil qui amélioreront la prise en charge des victimes. Il s'agit d'induire un changement structurel durable qui canaliserait ces phénomènes déviant à la portion congrue.

La création du Programme national de lutte contre les violences faites aux femmes, placé sous la houlette du ministère de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle par décret n°2022-237 du 4 mai 2022, dans la foulée de la loi MOUEBARA, chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale en la matière, va permettre de mieux circonscrire ce phénomène et contribuer à sa réduction sinon à son éradication.

En somme, pour parvenir à ces fins, nous devons tous nous retrouser les manches: parents, formateurs, institutions, ce afin de réaliser l'idéal inscrit dans le préambule de notre Constitution adoptée le 25 octobre 2015, savoir: «...bâtir une République fondée sur les principes d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité d'une part, et d'assurer l'épanouissement de chacun et de tous dans le cadre d'une République respectueuse des droits intangibles de la personne humaine d'autre part... ».

Pour l'Association des femmes juristes du CONGO

Nadia Josiane Laure MACOSSO

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DE POINTE-NOIRE ET DU KOULOLO
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°04/2024/MEF/DGID/DEFFD/
DIIDPNK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				LIEU / QUARTIERS	ARR. /	REQUERANTS
1	30.181 du 18/05/2022	Plle(s) 04	Bloc 23	Section BP	Superficie 376,09 m ²	MPITA	DPT	Madame MACKAILL Jeanne Alice Andrée
2	30.914 du 11/08/2023	Plle(s) 04	Bloc 07	Section BM4	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 01	Mademoiselle BALENGOLA Eden Audelia
3	30.980 du 12/09/2023	Plle(s) 01 et 02	Bloc 212	Section BM	Superficie 800,00 m ²	NGOYO CEMA (File TCHINVASSA)	Arr 06	Madame LOEMBA Helena Lydia Pascaline
4	30.877 du 27/07/2023	Plle(s) 04	Bloc 08	Section BM	Superficie 460,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	Monsieur MATINGOU KOSSA Gerard Severin
5	31.028 du 11/10/2023	Plle(s) 05	Bloc 339	Section BM 4ème Tr	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (MVASSA)	Arr 06	Madame AMONA Gina
6	30.964 du 07/09/2023	Plle(s) 08	Bloc 194	Section BM	Superficie 416,55 m ²	NGOYO CEMA (File TCHINVASSA)	Arr 06	Monsieur BINSANGOU Freddy
7	29.656 du 23/04/2021	Plle(s) 05	Bloc 51	Section NI	Superficie 489,00 m ²	DJENO (File TCHIKONGO)	Arr 06	Madame BAMBY Bidhel Aida Cheryle Alphonsia
8	31.060 du 27/10/2023	Plle(s) 10	Bloc 141	Section BP suite	Superficie 492,50 m ²	MPITA (File TCHILOANDJILI)	Arr 06	Monsieur PIKO Victorien Romaric
9	30.963 du 06/09/2023	Plle(s) 05 ter	Bloc 22	Section BP	Superficie 400,60 m ²	MPITA	Arr 01	ENFANTS BAYEKOLA : Ouriella Joy Prielle et Laurhyne-Lux-zoé
10	30.928 du 18/08/2023	Plle(s) 02	Bloc 27 bis	Section BP	Superficie 385,73 m ²	MPITA	Arr 01	Monsieur MADZOU Vincent Ange Présent
11	30.948 du 30/08/2023	Plle(s) 05	Bloc 22	Section BP	Superficie 985,08 m ²	MPITA	Arr 01	Monsieur PANGOU Jean Claude
12	30.417 du 24/10/2022	Plle(s) 01 à 09	Bloc 315	Section BL	Superficie 3380,00 m ²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 01	Monsieur OBOUNGHAT OYOUCKA Valery Borzov
13	30.852 du 17/07/2023	Plle(s) 20	Bloc 73	Section BF	Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 06	Monsieur NKENZO BAHANA Guy Claudel
14	26.786 du 27/02/2017	Plle(s) 05 et 08	Bloc 55	Section CD	Superficie 800,00 m ²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	Monsieur KAMBA Francels Divyvar
15	30.927 du 18/08/2023	Plle(s) 01	Bloc 86	Section BM1	Superficie 494,85 m ²	NGOYO (File GRAND NGOYO)	Arr 06	DIABATE Aminata
16	26.179 du 07/07/2016	Plle(s) 08	Bloc 200	Section N (Militaire)	Superficie 492,00 m ²	LA POUDRIERE	Arr 06	Madame LOUBONDO Martine
17	26.160 du 29/06/2016	Plle(s) 07	Bloc 200	Section N (Militaire)	Superficie 486,00 m ²	LA POUDRIERE	Arr 06	Madame LOUBAKI née KENGUE Claire
18	29.028 du 11/06/2020	Plle(s) 04	Bloc 94	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Madame OMBILI Irène Patricia et Madame NDINGA Anaïs Lise
19	30.798 du 22/06/2023	Plle(s) 03	Bloc 20 bis	Section BS	Superficie 517,35 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 06	Madame MONGO Christine Carine
20	30.552 du 20/01/2023	Plle(s) 02 et 07	Bloc 48 bis	Section BM	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO Ecole (File TCHINVASSA)	Arr 01	Monsieur MOUNGOUNGA Blaise
21	30.920 du 14/08/2023	Plle(s) 03 et 04	Bloc 69	Section CD	Superficie 1000,00 m ²	NANGA (File TCHIDOUNBA-TCHINANGA)	Arr 06	Madame M'POMPA Laura Evelyne Louisia
22	30.887 du 01/08/2023	Plle(s) 758	Bloc /	Section M	Superficie 750,00 m ²	TCHIMBAMBA AVIATION	Arr 06	Madame MOUAYA Gertrude Stéphanie
23	23.183 du 29/11/2013	Plle(s) 01	Bloc 183 bis	Section BN	Superficie 244,28 m ²	NGOYO	Arr 01	Monsieur GONOCK NAKOUZAL Maixent
24	30.979 du 12/09/2023	Plle(s) 06	Bloc 26	Section M ²	Superficie 730,24 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 06	Madame LOEMBA Helena Lydia Pascaline
25	30.769 du 06/06/2023	Plle(s) 04	Bloc 60 bis	Section M ²	Superficie 672,80 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Monsieur SALLES Davy Albert
26	31.077 du 07/11/2022	Plle(s) 03	Bloc 11	Section M ²	Superficie 1352,39 m ²	TCHIMBAMBA AEROPORT	Arr 01	LA SUCCESSION TCHIMBAKALA Jean-Félix
27	25.417 du 18/09/2015	Plle(s) 02 et 05	Bloc 16 bis	Section BN	Superficie 796,78 m ²	NGOYO (File TCHISSETI)	Arr 01	Madame PAMBOU TCHICAYA née MPOUO Agathe
28	30.735 du 10/05/2023	Plle(s) 08	Bloc 239	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Monsieur MOUHEHAUT KIESSE Christian Idéal, Madame MOUHEHAUT KIMINOU Gloire Euldace, Madame MOUHEHAUT NOUNGA Christian Honneur
29	31.029 du 11/10/2023	Plle(s) 08	Bloc 63	Section BX	Superficie 212,50 m ²	NGOYO LA FERME	Arr 06	Monsieur BIBINAMY Fortuné Prince Divin
30	26.444 du 29/09/2016	Plle(s) 03	Bloc 69	Section AF	Superficie 500,00 m ²	SIAFOUMOU	Arr 06	Madame BAZABIDILA Augustine
31	31.026 du 10/10/2023	Plle(s) 04	Bloc141 Qter	Section BP Suite	Superficie 542,41 m ²	M'PITA	Arr 05	Monsieur MOUNGOUNDA Janvier Jackmin
32	30.787 du 16/06/2023	Plle(s) 01	Bloc277 bis ex 68	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA (File MANDOU)	Arr 01	Monsieur PASSI Joseph
33	30.898 du 07/08/2023	Plle(s) 02	Bloc 69	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Monsieur PETE-A-NGOMO
34	30.971 du 11/09/2023	Plle(s) 01-10	Bloc 61	Section ABZ1	Superficie 500,00 m ²	Pointe-Indienne (File TCHINIMINA)	Arr 01	Madame MAYEMBO Agneone Carmelie Deogratias
35	30.806 du 27/06/2023	Plle(s) 06	Bloc 03	Section BT	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA (Zone Gaïa)	LOANGO	Mademoiselle VIVI Shekinah Briella; Monsieur VIVI-MOUKOUANGA Freesny Adriel
36	31.030 du 12/10/2023	Plle(s) 01	Bloc 92	Section BT (Gaïa)	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA (Famille Tchiloandjili)	Arr 01	Monsieur IKAMA Marien Wolfong
37	31.071 du 31/10/2023	Plle(s) 09	Bloc 90	Section BP	Superficie 400,00 m ²	MPITA (File MPITA)	Arr 01	Madame NSOKO Angèle
38	30.965 du 07/09/2023	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 489,46 m ²	Pointe-Indienne (File TCHINIMINA)	Arr 01	Madame MOUNIENDE-NZOBADILA Valérie
39	30.966 du 07/09/2023	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 509,37 m ²	Pointe-Indienne (File TCHINIMINA)	LOANGO	Madame BATANTOU-BATOUNDA Aures France Stevie
40	30.539 du 13/01/2023	Plle(s) 07 bis	Bloc 35 ex 03	Section M ² ex M	Superficie 510,81 m ²	Aéroport	LOANGO	Monsieur Roger Bruno Victor ROC

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).



LA FEMME CONGOLAISE ENTRE LA PAUVRETÉ SEXUÉE ET LE RESPECT DE SES DROITS: DÉFIS ET PERSPECTIVES

Mettre fin à la pauvreté

Dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars de chaque année, nous avons jugé opportun de publier cette réflexion de Dr Sr Rhyta Moussounda Kimani, religieuse vivant en Italie, qui affirme: «Le respect du droit à un niveau de vie suffisant dépend d'un certain nombre d'autres droits économiques, sociaux et culturels». Ci-dessous l'intégralité de son texte.

Le thème proposé par l'ONU, cette année 2024, pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes s'intitule: «Investir en faveur des femmes: accélérer le rythme.» La thématique s'étend sur plusieurs axes: la question de droits humains, la pauvreté, le financement tenant compte du genre et de l'économie. La sphère articulée autour de l'élimination de la pauvreté retient notre attention car, dans le courant habituel de la vie humaine, les femmes et les hommes aspirent à une vie heureuse, prospère et décente. Il s'agit, en effet, du droit à un niveau de vie suffisant, prôné par les textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux, comme l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH); l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, etc. Mais il suffit d'un clin d'œil sur le vécu réel des femmes et des hommes au sein de la société pour se rendre à l'évidence du fait que l'univers est plutôt jonché de réalités qui mettent en cause ce principe. Il y a lieu de noter entre autres la pauvreté dans laquelle crouissent les êtres humains. Il ressort du rapport des Nations Unies que «Plus de 700 millions de personnes, soit 10 % de la population mondiale, vivent en-

core aujourd'hui dans l'extrême pauvreté et luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux». Ainsi, dire des femmes et des hommes qu'ils sont pauvres signifie que leurs ressources se situent au deçà d'un seuil fixé. Et selon la Banque mondiale, «la pauvreté, c'est avoir faim. La pauvreté, c'est être sans abri. La pauvreté, c'est être malade et ne pas pouvoir voir un médecin. La pauvreté, c'est ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire. La pauvreté, c'est ne pas avoir de travail, s'inquiéter de l'avenir et vivre au jour le jour». Vu sous cet angle, la pauvreté est l'affaiblissement ou une forme de violation des droits économiques et sociaux prônés à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce pacte prévoit deux des droits de l'homme: le droit à l'alimentation et le droit à un niveau de vie suffisant, notamment en ce qui concerne la subsistance, des droits de l'habillement, le logement et la nourriture. Le fait de définir et comprendre la pauvreté du point de vue des droits de l'homme permet de mieux cerner les nombreuses variantes qu'occasionne la situation de la pauvreté dans le monde et dans les relations humaines. Il s'agit entre autres de la violation de ces prérogatives. Ce problème requiert une attention soutenue



Sr Rhyta Moussounda Kimani

des communautés internationales et gouvernementales. C'est en effet, eu égard à l'impact négatif de la pauvreté dans la société en général et dans la relation femme et homme en particulier, qu'elle figure parmi les axes ciblés par l'ONU. Dans le monde entier, les femmes et les filles sont représentées de manière disproportionnée parmi les personnes vivant dans la pauvreté (Cf. ONU infos du 22 juin 2023). Considérant les droits des femmes comme des droits de l'Homme, comment le respect du principe d'égalité entre homme et femme peut contribuer à la réduction ou à la fin de la pauvreté dans le monde et au Congo-Brazzaville de façon particulière? Les pistes de solutions peuvent s'articuler autour de deux angles que nous retenons importants: une attention sur le caractère sexué de la pauvreté et la faisabilité des actions concrètes à mener pour

éliminer ce mal.

S'agissant de l'aspect sexué de la pauvreté, il importe de noter que le respect du droit à un niveau de vie suffisant dépend d'un certain nombre d'autres droits économiques, sociaux et culturels. C'est le cas notamment du droit au travail. Or, de nos jours, le marché de travail est jonché d'inégalités socio-économiques qui persistent entre les sexes et font à ce que l'ampleur du phénomène diffère pour les femmes et pour les hommes et persiste tout en contribuant à sa surexposition. L'on constate que les hommes sont assignés à la sphère productive tandis que les femmes à la sphère reproductive. Il en est de même de l'inégal partage des tâches domestiques et familiales qui, pour la plupart des temps, pèse sur la femme ou constitue presque son apanage; et aussi des inégalités professionnelles. La division sexuée de la pauvre-

té est à prendre en considération pour arriver au respect de l'égalité de genre. Quant aux stratégies liées à la faisabilité des actions concrètes à mener, nous les examinons d'abord au niveau international puis national. Notons que dans une vision globale mondiale, beaucoup d'initiatives ont été mises en exergue. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 énumère: l'intégration sociale, la réduction des inégalités, la hausse de la productivité et un environnement favorable, etc. Toujours est-il que ces mesures sont pour la plupart des cas d'application difficiles eu égard à la croissance de la pauvreté dans le monde. C'est pour cela l'ONU invite l'humanité à «accélérer le rythme». Et ce qui se vit au niveau international est mutatis mutandis au niveau national, le cas notamment du Congo-Brazzaville. A noter que malgré toutes les richesses économiques que possède ce pays (le pétrole, les hydrocarbures, les forêts...), la population congolaise vit dans la souffrance. Cela constitue un frein à la réalisation d'actions pouvant aider les femmes à vivre pleinement leurs droits. À ce niveau, le rythme nécessite également d'être accéléré, car la pauvreté est un mal non négligeable dans le processus de l'intégration des femmes congolaises au travail et à la promotion de leurs droits. Nous proposons en plus de la promotion et vulgarisation des textes juridiques internationaux et nationaux en cette matière, un rythme accéléré du secteur agricole en collaboration avec

d'autres Ministères. Il est important de noter que les femmes congolaises sont nombreuses à œuvrer dans le secteur susmentionné. Ce qui est louable bien entendu. Mais l'exercice, par ces dernières, de cette activité constituerait, à notre avis, un remède efficace à cette situation, à condition que soient révisées et amendées les conditions précaires dans lesquelles elles l'exercent et les moyens auxquels elles recourent. Aussi, dans la mesure où une femme pauvre est celle dont le maintien de son ménage ne dépend que du salaire de son mari, la femme congolaise est appelée à se prendre en charge, en développant les petites et moyennes entreprises et mettant ses potentialités et son imagination en action. La femme congolaise est également invitée à aborder autour d'elle, la question de la pauvreté lors des différents échanges. Un partage d'expériences entre femmes, par exemple, sur la culture vivrière, les microprojets et les initiatives prises de façon personnelle, etc. peuvent concourir à la réduction de la pauvreté chez la femme congolaise. Ceci, moyennant l'apport du Gouvernement qui a l'obligation de «s'engager à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques», au sens de l'article 3 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques. S'acquitter de ce devoir, serait, pour le Gouvernement congolais, un signe de collaboration et d'encouragement à son peuple, pour pallier à la pauvreté. Ça serait ainsi vivre le principe d'accélération des stratégies en matière d'égalité de sexe.

Dr. Sr. Rhyta MOUSSOUNDA KIMANI, Cp

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Pierre Sylvain Bitsindou «Scafio» repose désormais au cimetière de Loukanga

Rappelé à Dieu le vendredi 17 janvier 2024 à 23 heures au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, Pierre Sylvain Bitsindou dit «Scafio», l'une des figures emblématiques du chant liturgique au plan diocésain, et responsable adjoint de la Commission diocésaine de musique sacrée (CDMS) a été inhumé mardi 6 février 2024, au cimetière de Loukanga, dans la partie Sud de l'archidiocèse de Brazzaville. Après la messe des funérailles en l'église Saint Paul de Madibou, le cortège funèbre s'est ébranlé vers la dernière demeure du défunt où il repose désormais.



Pierre Sylvain Bitsindou

trop tôt. Le défunt a été un grand pilier de la plupart des chorales de la partie sud de l'archidiocèse de Brazzaville. C'est l'abbé Freigite Divin Jhudel Malanda Badila, administrateur paroissial de Notre-Dame de l'Assomption, (Camp 15 Août), responsable de la CDMS, qui a prononcé l'homélie. Il a dépeint les grands traits fondamentaux de la vie du défunt: «Nous sommes rassemblés ici, dans cette église pour pleurer notre frère, ce n'est pas seulement pleurer, mais aussi prier pour les péchés qu'il a commis sur cette planète Terre. M Pierre Sylvain Bitsindou «Scafio» a géré son temps, et nous aussi,

nous devons savoir comment gérer notre temps. Nous ne connaissons ni le jour, ni l'heure, donc, il faut nous convertir pour ne pas être surpris. Le défunt avait la crainte de Dieu. Le Seigneur nous parle de la ges-

un passage obligé, c'est notre destination finale. Jésus est sensible à nos peines et souffrances. Il les porte toujours avec nous. Si dans la prière, nous acceptons son amitié et donc communions avec lui. Parfois,



Le cercueil dans l'église Saint Paul de Madibou

tion du temps. Donnons notre temps à de bonnes œuvres. Il est passé dans notre vie et dans celle de l'Eglise en faisant le bien: ouvert et accueillant, il le fut. La mort est pour nous

nous sommes abbatus et désespérés lorsque nous sommes confrontés à l'adversité. Chers frères et sœurs, nous avons l'impression que notre monde s'écroule. Mais, c'est justement

en ces moments fatidiques qu'il faut lever le regard vers le haut. Dans notre prière, demandons la grâce d'une grande communion avec le Christ.», a fait savoir le prédicateur. La Semaine Africaine présente ses sincères condoléances à la veuve et à la famille biologique du défunt.

Juvet-Pierre NGOUONO

Qui était Pierre Sylvain Bitsindou «Scafio»?

Né le 16 décembre 1970 à Abala, responsable adjoint de la Commission diocésaine de musique sacrée (CDMS), Pierre Sylvain Bitsindou dit «Scafio» fut artiste, un fédérateur, un percussionniste, un amoureux des scènes, une figure à la fois charismatique. Carrière dans la musique Il est né avec une vocation depuis l'enfance auprès de sa famille biologique qui commence en effet, en 1986 à l'arrondissement 7 Mfilou, précisément au quartier Massina, à la paroisse Ndonga Marie de Mfilou. En 1989, il adhère à la Fraternité masculine Saint Jérôme Emilien à Ndonga Marie, en qualité d'animateur et en même jouant du tam-tam. Encadreur en 2000, après avoir créé un groupe dénommé «Tandala» dont l'abbé

(Suite en page 11)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr Abel Liluala a célébré sa première messe comme archevêque de Pointe-Noire

Après son ordination et installation à la tête de Pointe-Noire comme archevêque, Mgr Abel Liluala a célébré le dimanche 25 février dernier, en la paroisse cathédrale Saint Pierre Apôtre de Pointe-Noire, sa première messe d'action de grâce. Il a été accompagné par des évêques et archevêques du Congo-Brazzaville, d'Angola et du Gabon. Cette messe a connu la présence des autorités civiles et militaires de Pointe-Noire, du Kouilou et du Cabinda, des prêtres, des religieux et religieuses venue des différents diocèses du Congo et du Cabinda, ainsi que celle de la foule immense de la délégation des laïcs venus du Cabinda et de la République Démocratique du Congo.

Les chorales Sacré-cœur, Schola populaire et les Grégoriens de la cathédrale Saint Pierre et du Cabinda ont rehaussé cette messe par leurs chants qui ont permis à l'ensemble des personnes présentes de participer activement à cette eucharistie.

Accueilli dans une ferveur de joie, Mgr Abel Liluala, arborant désormais mitre et cross en signe de pasteur, a célébré, avec beaucoup de joie et de reconnaissance, sa première messe qui restera à jamais gravée dans sa mémoire ainsi que dans celle du peuple de Dieu de Pointe-Noire.

Cette messe a débuté par le mot de bienvenue du premier vicaire de la paroisse cathédrale, l'abbé Célestin Mass. Qui a salué toutes les délégations venues de partout pour célébrer avec les chrétiens de la cathédrale Saint Pierre Apôtre la première messe de Mgr Abel Liluala, qui fut leur curé. Il a remercié l'ensemble de ceux qui les ont aidés pour la préparation de cette messe. Dans un esprit recueilli, tous ont suivi les lectures du deuxième dimanche du temps de carême de l'année liturgique B.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Marc (Mc 9, 2-10), Mgr Abel Liluala a dit que la réponse d'Abraham, à deux reprises, dans la première

lecture, trouve une résonance particulière au plus profond de lui. «Me voici, me voici pour apprendre à savoir, apprendre à écouter le Seigneur, à me laisser guider par son esprit et à annoncer à son peuple la merveille de son amour. Me voici avec mon clergé, l'ensemble de



Le nouvel archevêque entouré de ses confrères dans l'épiscopat et des invités

mes ouvriers apostoliques et les fidèles laïcs de Pointe-Noire pour offrir le sacrifice d'action de grâce et pour invoquer le nom du Seigneur. Dans ce mystère, nous sommes tous transfigurés à l'image de Christ. Me voici, non pas comme un Vili, non pas comme un Bembé, non pas comme un Cabindais, Lari, Mbochi, Téké, etc. Me voici comme un pasteur pour vous et qui entretient avec vous et comme vous selon l'expression de Saint Augustin, «avec vous,



Pendant la procession des offrandes

je suis chrétien et pour vous, je suis évêque». Nous sommes tous appelés à élargir l'espace de nos tentes, comme la devise épiscopale de mon prédéces-

seur Mgr Miguel Angel, afin de faire place au Christ à nos frères, sœurs de toutes langues et tribus de la terre. Me voici, non pas seulement au singulier, comme à Abraham, mais au féminin comme la Vierge-Marie pour apprendre, non sans difficulté, la volonté de Dieu. Désormais assis sur cette cathédre non pas comme un chef coutumier ou chef de classe, mais comme un messager de l'Evangile du salut, chargé d'enseigner la vérité et de sanctifier par la célébration

du mystère de notre salut», a-t-il affirmé.

Après avoir présenté à Dieu l'offrande eucharistique, Mgr Abel Liluala, célébrant pour la première fois comme évêque, a reçu du peuple de Dieu de Pointe-Noire, du Kouilou et du Cabinda des gestes de générosité dont le plus manifeste a été l'offrande des chasubles.

La messe a été également marquée par l'intervention, vers la fin, du vice-président du conseil pastoral paroissial de la cathédrale Saint Pierre, Christian Isoua, qui a remercié Mgr Abel Liluala pour tout ce qu'il a été pour cette paroisse comme curé. Mgr Abel Liluala, avant de donner au peuple de Dieu la bénédiction solennelle, a présenté à nouveau sa reconnaissance envers Dieu et envers tout son peuple pour leurs bienfaits. Et il a salué la présence des autorités de Pointe-Noire, du Kouilou et du Cabinda à cette eucharistie. Avant de dire merci pour le message de Madame la gouverneure de la province du Cabinda qui a eu un empêchement.

Madocie Déogratias MONGO

QUATRIEME DIMANCHE DE CAREME-B-

«Dieu a envoyé son fils pour que par lui, le monde soit sauvé»

Textes: 2 Ch 36, 14-16.19-23; Ps 136; Ep 2, 4-10; Jn 3,14-21

L'amour indéfectible du père pour ses enfants se manifeste par son don précieux du fils, en effet Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils unique. Cette vérité de foi, rejoint la lumière du mystère de Dieu.

Si nous croyons au Christ, nous comprenons immédiatement que Dieu ne nous aime pas en restant en haut, mais bien au contraire il vient dans notre vie dans l'humilité, dans la souffrance, dans la passion, il vient rejoindre l'homme dans sa quotidienneté existentielle. Voilà la vie kenotique de Dieu. Croire en Christ, c'est faire grandir la valeur de la vie humaine. Jésus ajoute, Dieu n'a pas envoyé son fils, pour juger le monde, mais pour que par lui, le monde soit sauvé (Jn 3,17). C'est là une conséquence de la bonté de Dieu. Il ne rejette personne. Au contraire, c'est l'homme qui résiste à l'amour mirifique de Dieu. «la lumière est venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière parce que leurs œuvres étaient mauvaises» Jn 3,19.

Dieu est amour et humilité, l'accueillir doit être notre priorité. Nous sommes invités, comme nous le dit Saint Jean à regarder la croix. Il faut regarder celui qui est élevé en effet Jean a choisi ce mot «*uposthenai*» en grec, pour dire à la fois que Jésus est élevé sur la croix et élevé à la droite du père par la résurrection et l'ascension.

En outre, le salut est un mystère car il ne relève pas de nos actes mais de notre foi. L'amour de Dieu est au-delà de nos infidélités. Sainte Thérèse de Lisieux nous le rappelle en disant notre péché n'est qu'une goutte d'eau devant l'océan de sa miséricorde. Dieu nous soutient dans nos faiblesses de la même manière qu'il a soutenu le peuple exilé. Notre regard doit être tourné vers le Christ crucifié. Le jugement est là, en Jésus il se révèle salut et vie éternelle.

En ce temps de carême, fixons notre regard vers ce Dieu qui nous sauve.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur paroissial à Sainte Thérèse de Ngambio)

Erratum

Nous avons commis une erreur dans notre édition n°4219 du vendredi 1er mars 2024 en page Vie de l'Eglise, dans l'article consacré à l'ordination épiscopale de Mgr Abel Liluala. L'erreur a consisté à séparer le Cabinda de l'Angola. Le Cabinda est bel et bien une province de l'Angola.

Avec toutes nos excuses!

A VENDRE

Une parcelle de 20 mètres sur 20 mètres avec une maison à plusieurs portes, située à Kingouari dans le premier arrondissement Makélékélé. Arrêt Jadot, rue Mouhounou n°19, à l'angle sur la deuxième avenue, non loin du goudron.

Prix: 30.000.000 FCFA /
Contacts: 06 656 74 89 / 06 686 28 75

UNION FEMININE DES CONGREGATIONS AUTOCHTONES DE L'AFRIQUE CENTRALE

Sœur Brigitte Yengo, élue Présidente

Félicitations à sœur Brigitte Yengo, élue présidente de l'Union féminine des Congrégations autochtones de l'Afrique Centrale, le 20 février 2024, à Libreville au Gabon.



M à Yengo n'est plus à présenter car son parcours est tellement immense. Née en 1952 à Pointe-Noire,

elle fait partie de la Congrégation des religieuses congolaises du Rosaire dont elle est Mère générale depuis le 25 septembre 2023. Elle a fait ses vœux temporaires des mains du Cardinal Emile Biayenda en 1977, puis les vœux perpétuels en 1981. Elle est médecin Chiropraticienne, a fait ses études en France et aux États-Unis.

Elle a été aussi Trésorière au bureau de la Conférence nationale souveraine en 1991, pour finir membre du Conseil supérieur de la République et premier questeur. Que le Saint Esprit l'accompagne dans cette nouvelle charge.

Yves
NKOUNKOU, le Pape

(Suite de la page 10)

Germain Makouiza en était le directeur spirituel, qui fit sa sortie officielle en 2013 au Centre de formation et de recherches en art dramatique (CFRAD), avec comme collaborateurs, M. Jean Marie Matoko. En 2004, il participe à un grand concert au Centre culturel français (CCF) de Brazzaville en raison de ses œuvres. En 2005, Pierre Sylvain Bitsindou dit «Scaffio» traversa le fleuve Congo et se rendit en République Démocratique du Congo (RDC) avec ses collaborateurs reçus par «Lokua Kanza» un musicien international de l'époque. Cela afin de suivre une grande formation musicale, de renforcer ses capacités et lui permettre de prendre plusieurs contacts. En 2007, depuis la

RDC, il effectue un voyage en Afrique de l'Ouest en faisant le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Ghana. En 2007, il créa un groupe d'artistes nommé: «Bras-saro De Zar». En 2014, de retour au Congo-Brazzaville, il fait la ronde des chorales: La Colombe de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, Mgr Théophile Mbemba de la paroisse Saint Michel de Nganguouoni, Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, et Nkembo de la paroisse Saint Kisito de Makélékélé. Directeur technique de la chorale Mgr Théophile Mbemba de Nganguouoni, il a été à l'origine de plusieurs compositions qui font fureurs actuellement. Le De Cujus laisse une veuve et trois enfants.

...Ils ont dit:...

L'auteur de l'article: «Le vendredi 17 janvier 2024, à la fin de la messe de 6h, on se retrouve à l'entrée de la Grotte mariale de la paroisse Ndonga Marie de Mfilou-Ngamaba. M. Pierre Sylvain est accompagné de son épouse, membre de la Confrérie Saint Michel de Ndonga Marie. Je le salue, je constate que son état général est altéré. Il se dirige à la Grotte mariale et me dit: «Président, priez pour moi». Et le même jour vendredi à 23 heures, la nouvelle est tombée comme un coup de foudre: Pierre Sylvain Bitsindou «Scaffio», l'une des figures du chant liturgique n'est plus.»

Maitre Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maitre Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, face Congo Telecom, République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

MOONLIGHT VISION En sigle «ML VISION»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de: 20.000.000 francs CFA
siège social: Pointe-Noire, 298 avenue de la révolution
République du Congo
RCCM N° CG-PNR-01-2018-B12-00097

Suivant le procès-verbal des décisions mixtes de la société: MOONLIGHT VISION du 10 Janvier 2024, enregistré en date du 22 Février 2024 à Pointe-Noire, sous le folio 036/22 n°1475 au bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre du Centre-Ville, l'Assemblée Générale des associés a décidé:
1- De nommer à l'unanimité en qualité de nouveau gérant de la société:
- Madame KAINÉ Nabou Kady Stéphanie.
2- De transférer le siège social de la société autrefois fixé au: 298, avenue de la révolution, Pointe-Noire, République du Congo. A la nouvelle adresse ci-après:
111, avenue Moe Vangoula, Route de l'évêché, Centre-ville, Immeuble Makassi.
3- D'étendre l'objet social de la société.
4- De modifier corrélativement aux résolutions deux et trois ci-dessus, l'article 4 des statuts relatif au siège social et l'article 2 des statuts traitant de l'objet social.
5- De mettre à jour les statuts conformément à l'Acte Uniforme OHADA et de donner en outre tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
Dépôt du procès-verbal des décisions Mixtes des Associés dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et modification a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-03433.
Fait à Pointe-Noire, le 28 Février 2024.
Pour avis, la Notaire

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel: (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48

E-mail: etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face du supermarché FRANPRIX.

BP : 1707 - Pointe – Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

DIGITAL NETWORK SERVICES

En sigle «DNS»

Société Anonyme Unipersonnelle

Avec Administrateur Général

Au capital de: 50.000.000 de Francs CFA

Siège social: Immeuble MAKASSI 3ème étage, Centre-Ville, Pointe-Noire.

RCCM: CG-PNR-01-2015-B13-00023

REPUBLIQUE DU CONGO

CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

Suivant Procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société **DIGITAL NETWORK SERVICES** en sigle «DNS», reçu en la forme authentique par Maître Serge Chancel NIATI – TSATY, Notaire en la résidence de Pointe – Noire, en date du 21 juin 2023, enregistré au domaine des timbres de Pointe-Noire Centre le 11 juillet 2023 sous le Folio **131/3 N°5275**, l'associé unique a décidé de procéder au changement de la forme juridique. La société a désormais pour caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général.

Dénomination: **DIGITAL NETWORK SERVICES.**
Sigle DNS.

Capital social: 50.000.000 de Francs CFA.

Siège social: Immeuble MAKASSI 3ème étage, Centre-Ville, Pointe-Noire.

Objet social:

- L'engineering inspection & CND;
- Vérification, contrôle de fonctionnement des vannes et tarage des soupapes de sûreté;
- Achat, vente et fournitures matériels;
- Vérification et expertise des appareils, engins de levage et de manutention et leurs accessoires;
- Vérification, contrôle des installations électriques;
- La formation professionnelle et la mise à disposition du personnel;
- Maintenance industrielle;
- Portage d'entreprises;
- Bureau d'études.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2015-B13-00023**.

Administrateur Général: Monsieur **DINGA MAYOLO William**.

Pour annonce

Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel : (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48

E-mail: etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face du supermarché FRANPRIX.

BP : 1707 - Pointe – Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

INNOVATIONS ET SERVICES D'INTEGRITE & CONSTRUCTION.GROUP

En sigle «ISIC GROUP»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de: 1.000.000 de Francs CFA

Siège social: Route de la Frontière en face **AGRICONGO** à 50 mètres du centre de formation

SERVTEC, Arrondissement n°6 NGOYO, Pointe-Noire.

RCCM: CG-PNR-01-2021-B16-00018

REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant acte reçu en la forme authentique par Maître **Serge Chancel NIATI – TSATY**, Notaire en la résidence de Pointe – Noire, en date du 30 avril 2021, enregistré au domaine des timbres de Pointe-Noire Centre le 07 mai 2021 sous le Folio 086/34 N°3235, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme Juridique: Société par Actions Simplifiée.

Dénomination: INNOVATIONS ET SERVICES D'INTEGRITE & CONSTRUCTION GROUP.

Sigle: ISIC GROUP.

Capital social: 1.000.000 de Francs CFA.

Siège social: Route de la Frontière en face **AGRICONGO** à 50 mètres du centre de formation **SERVTEC**, Arrondissement n°6 NGOYO, Pointe-Noire.

Objet social:

- **Constructions:** Chaudronnerie – Tuyauterie - Soudure;
- **Maintenance:** Mécanique – Hydraulique – Instrumentation - Electrotechnique;
- Services industriels: Montage – Levage – Bac de stockage et prestations connexes.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-B16-00018.

Président Directeur Général: Monsieur **MBOUTILA – NTOUMI Hénoc Jered**.

Pour annonce

Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

OFFICE NOTARIAL MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI

B.P. : 1143 Tél.: + 242.06.670.58.09

Email.: ebayidieud@gmail.com

10, rue BALOU Constant, la Glacière, Arrondissement II Bacongo
Brazzaville République du Congo.

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'acte uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, il a été constitué par Maître Dieudonnée EBAKANI, notaire en la résidence de Brazzaville, en date du quinze décembre deux mil vingt-trois, une société à responsabilité limitée dénommée **DEVELOPPEMENT DE MATERIAUX BOTANIQUE DU CONGO**, les Statuts ont été enregistrés à Brazzaville le 18 décembre 2023, sous le Folio 231/5, n°8379.

Le Capital social minimum étant de **10.000.000 FCFA**, est divisé en 1000 actions de valeur nominale dix mille (10.000) FCFA chacune, intégralement souscrites, libérées par les associés.

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement au Congo et à l'étranger:

La plantation et acquisition d'herbes médicinales à base de plantes;
Transformation et production d'herbes médicinales à base de plantes;
Importation et exportation d'herbes médicinales à base de plantes.

Siège social: est fixé à Brazzaville, Mpila, Ouenzé, Croisement, rue Bokombo, Avenue de la Présidence.

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 10.000.000 FCFA.

Gérante: Madame XU Weiping, demeurant à Brazzaville a été nommée gérante de la société du **DEVELOPPEMENT DE MATERIAUX BOTANIQUE DU CONGO**.

Registre commerce:

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV -01-2024-B 12- 00011**.

Pour insertion légale

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point Mess
Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville B.P. 1431 Tél: 05 539 37 46/ 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE «SCOPE ENERGY SA»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)

Siège social : 1 angle Avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, 1^{er} étage, Centre-ville
Pointe-Noire / République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2023-B14-00003

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL-MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société «SCOPE ENERGY SA», tenue à Pointe-Noire, en date du 05 février 2024, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 09 février 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 22 du même mois, folio 037/12, n°256, il a été entre autres décidé de :

I- A TITRE ORDINAIRE:

> La nomination de Monsieur **Eros Kevine Benjamin MOLOUBA** en qualité de Directeur Général Adjoint pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2025

II. A TITRE EXTRAORDINAIRE:

> L'extension de l'objet social, entraînant ainsi la modification de l'article 4 des statuts de la manière suivante:

«Article 4: Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République du Congo:

- Recherche et production des hydrocarbures;
- Commercialisation et transport des hydrocarbures et des produits pétroliers raffinés
- Logistique pétrolière intégrée;

- Développement des énergies renouvelables, -
- Extraction minière (mines solides);
- Raffinage du pétrole brut;
- Assistance et conseil en UPSTREAM et en DOWNSTREAM.

Et, d'une manière générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

La mise à jour des statuts.

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 février 2024, sous le n°**CG-PNR.01 -2024-D.00149**

Fait à Pointe-Noire, le 29 février 2024

Pour avis et mention

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire

OMS-CONGO

Les journalistes sensibilisés sur la prévention des maladies hydriques en période d'inondations

Dans le cadre de la célébration des 75 ans d'existence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bureau de l'OMS au Congo a organisé au profit d'une trentaine de professionnels de l'information des médias publics et privés un atelier de sensibilisation sur la prévention des maladies hydriques dans le contexte des inondations. C'était le mercredi 28 février dernier à Brazzaville.

L'atelier a été ouvert par le Dr Guy Michel Mbemba, assisté du responsable des urgences au bureau Congo, le Dr Kandako.

Depuis décembre 2023, le Congo est confronté à une crise humanitaire et sanitaire due à des inondations causées par de fortes précipitations engendrant des débordements de cours d'eau. Neuf des douze départements sont touchés. En date du 17 janvier 2024, 331 villages et communautés, 35 localités, 34 structures sanitaires et 120 écoles ont été complètement ou partiellement affectés. Un plan multisectoriel de réponse à ces catastrophes naturelles a été élaboré par le Gouvernement et ses partenaires, dont l'OMS. L'agence onusienne, cheffe de file des partenaires techniques et financiers en matière de santé, mène diverses actions pour répondre à la crise, entre autres la cartographie, l'identification des zones touchées et des personnes affectées.

Pour mettre les populations à l'abri des maladies hydriques qui surviennent souvent en ces circonstances, l'OMS a ciblé les canaux de la communication pour les sensibiliser. C'est

l'intérêt de cet atelier qui a eu pour objectif de créer un pool de journalistes pour communiquer efficacement sur le rôle de l'OMS dans le cadre de la réponse aux inondations, pour aboutir à une sensibilisation novatrice pouvant toucher les populations cibles sur les méthodes de prévention face aux maladies hydriques.

Au cours de cette rencontre, les participants ont suivi plusieurs communications dont celle de Jean de Dieu Bienvenu Konongo-Babackas portant sur la prévention des maladies hydriques en période des inondations. Pour prévenir ces maladies, a-t-on appris du conférencier, il faut utiliser un désinfectant à base de chlore; observer de bonnes règles d'hygiène personnelle; se laver soigneusement et fréquemment les mains constituée "une mesure de prévention importante pour les personnes de tout âge". Promouvoir un approvisionnement en eau de boisson saine en quantité suffisante, une bonne hygiène alimentaire et des mesures d'assainissement de base adéquates (évacuation hygiénique des excréta). «Ne buvez que de l'eau propre et



Les cadres de l'OMS posant avec les journalistes

saine et ne consommez que des aliments qui n'ont pas été en contact avec de l'eau de crue ou des surfaces qui ont été en contact avec de l'eau de crue; n'utilisez pas l'eau de crue ou l'eau qui a été en contact avec l'eau de crue pour votre hygiène personnelle (par exemple, pour vous laver ou vous brosser les dents); n'utilisez pas l'eau de crue pour faire la vaisselle, laver des légumes ou des fruits, cuire des aliments ou préparer des aliments pour bébé; écoutez et suivez les conseils des autorités pour savoir si et quand l'eau du robinet est potable; en cas de doute, jetez les aliments et l'eau qui ont pu entrer en contact avec l'eau de crue», a fait savoir Jean De Dieu K. Babackas.

Pour sa part, Olivier Bikoumou a remercié les participants pour leur adhésion à la vision de l'OMS de mettre à la disposition des populations des

informations nécessaires dans le contexte des inondations. Clôturant les travaux au nom du représentant de l'OMS au Congo, le Dr Mbemba s'est dit satisfait de la participation des journalistes à cette matinée d'échanges et a estimé que le message de sensibilisation est passé. «J'espère que vous allez servir de relais pour donner l'information aux populations au regard de la situation actuelle. Je pense qu'on vous a dit que malheureusement la décrue a commencé, mais mars arrive et les pluies vont reprendre. Et donc les populations qui ont souffert, risquent encore de souffrir parce que l'eau va encore remonter. Donc, on n'est pas encore sorti de l'auberge. D'où, on appelle toujours à la sensibilisation pour mettre les populations en alerte».

E.M.-O.

SOCIÉTÉ CIVILE

Promouvoir l'entreprenariat agricole des jeunes et l'autonomisation des femmes

La Concertation nationale des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Congo (CNOP-Congo) a organisé, vendredi 23 février 2024, au Forum des jeunes entreprises du Congo, à Brazzaville, un atelier sur l'entreprenariat des femmes et des jeunes.

Dirigé par Séraphin Médard Ntady, ingénieur agronome, président de cette ONG, l'atelier visait à faire connaître l'action de plaider pour le développement du secteur primaire, lequel permet aux acteurs de développer une action capable de promouvoir l'entreprenariat. Cet atelier a été l'occasion de répondre aux interrogations des jeunes et des femmes qui doivent être responsabilisés dans les processus de formulation des politiques publiques et la mise en œuvre des mécanismes de financement adaptés pour la promotion de l'entreprenariat agricole et l'autonomisation des femmes.

Pour Séraphin Médard, il était important que l'on réfléchisse sur l'entreprenariat des jeunes et des femmes. «Nous avons eu plusieurs initiatives dans ce pays qui ont permis de former les jeunes. Mais, après, les



Séraphin Médard Ntady

jeunes ne sont pas suivis. Très souvent, ils ne mettent pas en pratique les connaissances acquises. C'est pourquoi, nous nous efforçons d'encadrer les jeunes désœuvrés pour susciter leur vocation dans le domaine agricole. On ne peut pas affirmer que l'agriculteur est l'homme pauvre, non. C'est trop facile à dire. En tant que producteur et arboriculteur, je ne partage pas cela. Je peux dire que les producteurs agricoles sont plus riches que les fonctionnaires».

L'atelier a permis aux participants de prendre connaissance des projets en cours au niveau national appuyés par des témoignages des producteurs de la société "Agri Congo". Pour le président de

la CNOP-Congo, la stratégie d'Agri Congo est la meilleure. Il faut la redémarrer, réfléchir comment mettre en place une stratégie Agri Congo pour la

réinsertion des jeunes. Notre ambition est de faire que les jeunes formés deviennent des formateurs.

Cet atelier a été organisé avec l'appui de plusieurs partenaires, dont le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Commission européenne, le programme des organisations paysannes dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. (FO4ACP/OP en ACP). La CNOP-Congo regroupe plus de deux mille organisations membres sur le territoire national.

Philippe BANZ

EDUCATION

L'opération de distribution gratuite de manuels s'exécute normalement à Brazzaville

Lancée le 8 février 2024 par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, la campagne de distribution gratuite des manuels aux élèves des écoles publiques de la capitale se poursuit sans anicroche.

Plus de 100 mille supports pédagogiques ont été mis à la disposition des apprenants des arrondissements de Madibou et Makélékélé. C'est le directeur général de l'Institut national de recherche et d'action

pédagogiques (INRAP), Augustin Nombo, qui a procédé à la remise aux élèves de ces deux arrondissements. L'opération s'inscrit dans le cadre de la Stratégie sectorielle de l'éducation révisée 2021-2030 qui vise

SANTÉ

Oyo abrite un Symposium international Dre Edith Lucie Sassou Guesseau

Un Symposium international sur le thème: "Les urgences médico-chirurgicales et pathologies infectieuses de l'enfant", en mémoire de la Dre Edith Lucie Sassou Guesseau, fille aînée du Président de la République, Denis Sassou Nguesso, et épouse du défunt Président gabonais, Omar Bongo Ondimba, née le 10 mars 1964 et décédée le 14 mars 2009. L'évènement a été annoncé par le Pr Jean Bernard Nkoua Mbon, lors d'une conférence de presse, lundi 4 mars à Brazzaville. Dans son intervention, le Pr Nkoua Mbon a déclaré que le symposium Dre Edith Lucie Sassou Guesseau vise à servir d'espace de diffusion des connaissances, des résultats de l'application de la santé infantile



Pr Jean Bernard Nkoua Mbon



L'affiche de l'évènement

basée sur des preuves scientifiques, du consensus social à travers des procédures participatives et démocratiques, ainsi que des attentes en matière de santé et des services de santé. Il a en outre précisé que, la première fille du Président de la République porte le nom de Sassou Guesseau et c'est comme ça que c'est écrit sur sa pierre tombale. Cette initiative, destinée à commémorer le 15e anniversaire de sa disparition, vise également à faciliter un espace scientifique qui offre la possibilité d'analyser et de réfléchir avec les chercheurs, les professionnels de la santé et les décideurs sur les interventions futures en termes de diagnostic, de traitement et d'atténuation en cas d'éventualité, pour un système de santé préparé à tout évènement et aux activités futures impliquées.

"Edith Lucie Sassou Guesseau est l'une des meilleures dames de la médecine au Congo. Elle a été lauréate de sa promotion à l'Institut national des sciences de la santé. Une visionnaire qui, il y a vingt ans, pensait déjà à la médecine du futur. C'est une icône, une lumière qui ne s'éteindra jamais", a-t-il affirmé.

Le programme comprend la participation d'experts reconnus en santé, de professionnels de la santé pour enfant des secteurs public et privé, ainsi que de l'industrie, avec une participation intersectorielle, en plus de conférences avec des experts de grand prestige et des invités internationaux. "Nous aurons 114 communications et nous attendons près de 150 congressistes du Congo et d'ailleurs", a-t-il relevé. Selon lui, notre pays doit se préparer à la mutation de la médecine avec l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle.

A.-P.M

l'amélioration de la gouvernance pour la délivrance des services de base aux citoyens.

Après les écoles publiques de Poto-poto et une partie des écoles de l'arrondissement 8 Madibou, le directeur général de l'INRAP a remis plus de 44.000 livres de français et de mathé-

matiques et de l'alphabétisation à la vigilance pour traquer toutes les personnes inciviques qui voudraient faire des transactions avec ces ouvrages. «Des dispositions ont été prises afin que ces ouvrages ne se retrouvent pas sur les étalages des marchés domaniaux. Parmi les mesures



Augustin Nombo remettant un échantillon de manuels aux autorités locales de Madibou

matiques aux autorités locales de Madibou et plus 60.000 à celles de Makélékélé, qui, à leur tour, les ont remis aux directeurs des écoles.

A l'occasion, Augustin Nombo a rappelé aux responsables à différents niveaux la bonne gestion afin d'assurer un lendemain meilleur des apprentissages, gage sûr pour l'atteinte de l'objectif de développement durable ODD4 axé sur l'éducation. Il a exhorté les responsables des collectivités locales et inspecteurs de l'enseignement préscolaire, primaire, secon-

prises, les manuels ont été estampillés avec les cachets de l'INRAP, des coordinateurs chefs de circonscription scolaires et des directeurs», a-t-il martelé.

Aux enseignants, il les a exhortés à mettre ces ouvrages à la disposition des élèves et de leur apprendre à les utiliser aussi bien en classe qu'à la maison. «Que l'enfant ait en sa possession son livre pour l'utiliser en temps réel», a dit le DG de l'INRAP.

Germaine NGALA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«JORCA SERVICES»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA Siège social : 46, Avenue William Guynet,
Centre-ville – Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du premier février deux mil vingt-quatre (1^{er}/02/2024), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**JORCA SERVICES**» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le même jour, sous folio **021/86 n°0782**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «**JORCA SERVICES**».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social de la SARLU «**JORCA SERVICES**» est fixé au n°46, Avenue William Guynet, Centre-ville-Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «**JORCA SERVICES**» a pour objet social:
▪ Etudes et réalisation des Travaux Publics;

- Logistique, Location engins lourds;
- Maintenance des équipements électriques et industriels;
- Mise à disposition du personnel qualifié.

Capital social: Le capital social de la SARLU «**JORCA SERVICES**» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique: Monsieur BOUITI DJEMBO Destin Erdan.

Immatriculation: La SARLU «**JORCA SERVICES**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B1300060** en date du six février deux mil vingt-quatre (06/02/2024).

Durée: La durée de la SARLU «**JORCA SERVICES**» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur BOUITI DJEMBO Destin Erdan.

Pour avis

**Maître Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA**

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1^{er} étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«CREATIC TECHNOLOGIES»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA Siège social: 46, Avenue William Guynet,
Centre-ville – Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du trente janvier deux mil vingt-quatre (30/01/2024), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**CREATIC TECHNOLOGIES**» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le premier février deux mil vingt-quatre (1^{er}/02/2024), sous folio **021/89 n° 0785**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «**CREATIC TECHNOLOGIES**».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social de la SARLU «**CREATIC TECHNOLOGIES**» est fixé au n°46, Avenue William Guynet, Centre-ville-Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «**CREATIC TECHNOLOGIES**» a pour objet social:

- Conseils et stratégie en informatique et télécom;

- Sécurité informatique et développement de réseaux de communication; d'infrastructures, des technologies avancées.

Capital social: Le capital social de la SARLU «**CREATIC TECHNOLOGIES**» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique: Monsieur BIYOHNE TCHITEMBO Fabrice Yannick.

Immatriculation: La SARLU «**CREATIC TECHNOLOGIES**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CGBZV-01-2024-B13-00058** en date du cinq février deux mil vingt-quatre (05/02/2024).

Durée: La durée de la SARLU «**CREATIC TECHNOLOGIES**» est fixée à Quatre-vingtdix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur BIYOHNE TCHITEMBO Fabrice Yannick.

Pour avis

**Maître Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA**

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«ADEO SHIPPING»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA
Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville – Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du trente et un janvier deux mil vingt-quatre (31/01/2024), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**ADEO SHIPPING**» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le premier février deux mil vingt-quatre (1^{er}/02/2024), sous folio **021/77 n°0773**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «**ADEO SHIPPING**».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social de la SARLU «**ADEO SHIPPING**» est fixé au n° 46, Avenue William Guynet, Centre-ville-Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «**ADEO SHIPPING**» a pour objet social:
▪ Vente de tout type de véhicules de Tourisme et d'engins de Travaux Publics, de Mines et Forages Industriels;
▪ Import-Export;

- Central d'Achats;
- Location de tout type de véhicules de Tourisme et d'engins de Travaux Publics, de Mines et Forages Industriels.

Capital social: Le capital social de la SARLU «**ADEO SHIPPING**» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.
Associé Unique: Monsieur **NGUEMA Richard Junior**.

Immatriculation: La SARLU «**ADEO SHIPPING**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2024B13-00059** en date du six février deux mil vingt-quatre (06/02/2024).

Durée: La durée de la SARLU «**ADEO SHIPPING**» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur **NGUEMA Richard Junior**.

Pour avis

**Maître Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA**

Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO Notaire,

titulaire d'un office sis à Brazzaville, au n° 10 Avenue des Trois Martyrs Mougali
(en face de l'Eglise Catholique Saint Esprit)
tel: (00242) 055565750/066219442/ Email: Solange.beibah@gmail.com.

**ANNONCE LEGALE
ALPORT POINTE-NOIRE»**

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNEL AVEC CONSEIL
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNEL AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE TRENTE MILLIONS (30.000.000) de France CFA. / Siège Social: Pointe-Noire, centre-Ville port autonome, Immeuble de la Direction Général PAPN en face de la CNSS Boulevard Mâ Loango RCCM CG-PNR-01-2024-B15-00142. REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître **Solange BEIBAH BOKOLOKO**, Notaire, en la résidence de Brazzaville le **19/02/2024** et enregistré à Pointe-Noire, au bureau des Domaines et Timbres à Pointe-Noire, en date du **20 Février 2024**, sous Folio **034/27, n° 1404**, il a été constitué une société anonyme unipersonnelle avec conseil d'administrateur présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, Dénomination: **ALPORT POINTE-NOIRE;**

Objet: Exploitation des ports et de voies navigables pour le transport par voie d'eau (exploitation de ports, de jetées, de quais, de docks, de quais pour voies navigables, de terminaux maritimes, etc...)

Construction et réhabilitation de zones portuaires (structures maritimes, construction de postes d'amarrage, etc...)

Transactions commerciales liées aux opérations portuaires.

Logistique, transport routier de marchandises et gestions de navires rouliers

Travaux de construction d'infrastructures et de superstructure portuaires.

Siège social: Pointe-Noire, Centre-Ville port Autonome, Immeuble Direction Générale PAPN en face de la CNSS Boulevard Mâ Loango;

Capital social: TRENTE MILLIONS (30.000.000) FRANCS CFA, divisé en mille

actions de trente mille chacune numéroté de 1 à 30 entièrement libérées par l'actionnaire;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçu par Maître **Solange BEIBAH BOKOLOKO**, le **19 février 2024** et enregistré au bureau des domaines et du timbre à Pointe-Noire, le **20 février 2024**, sous folio **034/ 15** numéro **1392**, il a été constaté que les actions souscrites ont été libérées par l'actionnaire Unique.

Administration de la société: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date du dix-neuf février deux mil vingt-quatre, l'actionnaire unique de la société, agissant en vertu de la Loi et des statuts, a décidé de nommer Monsieur **UCCAN Mehmet Adnan**, de nationalité Turque, en qualité d'Administrateur Général.

Commissaires aux comptes: aux termes de l'Assemblée Constitutive en date à Pointe-Noire du **19/02/2024** est nommé pour une durée de deux exercices sociaux: le Cabinet **Ernst Young**, représenté par monsieur **Arsène Didace OSSIBI** agrément CEMAC **N°372/21/02/2024**.

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire le **22/2/2024**, sous le numéro **CG-PNR-01-B 15-2024**.

Fait à Brazzaville, Le 1^{er} mars 2024

Pour Avis:

Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO,Notaire

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°001/ECG/DG/2024

**POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CLOISONNEMENT DU 4^{ème}
ETAGE ET MODIFICATION DES CLOISONS DE CERTAINS ESPACES DU 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
ET 7^{ème} ETAGE, FOURNITURE D'EQUIPEMENT DE BUREAU ET FLOUTAGE & BRANDING
DES CLOISONS DESDITS ESPACES**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un avis d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux de cloisonnement du 4ème étage et modification des cloisons de certains espaces du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} étage, fourniture d'équipement de Bureau et Floutage & branding des cloisons desdits espaces

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à au Secrétariat de l'Agence Ecobank Atlantic Palace.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 15 mars 2024 à 16 heures.

Fait à Brazzaville, le 20 février 2024

La Direction Générale

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°438/2024/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	31419 du 16-01-24	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 753,60m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	MPOY Guy-Charles Bienvenu
2	30582 du 28-07-23	Sect P7, bloc 87 ; Pile 4 (ex.669) ; Sup : 284,41m2	669, RUE VINDZA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BATHILY Bilaly
3	31385 du 09-01-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 205,44m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	NGASSAKI Romaric
4	31307 du 29-12-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 161.390,00m2 soit 16ha13a90ca	MANDIELE	POOL	DAMBENDZET Sophie Germaine
5	30957 du 30-10-23	Sect P10, bloc 33 ; Pile 13 (ex.8) ; Sup : 214,03m2	59, RUE MOUSSANA	5-BZV	EFOULA Anasika Sylvie Aude
6	19835 du 09-01-19	Sect : Zone Rurale ; Sup : 7.280,00m2	VILLAGE MOUTHOU	POOL	BALECKITA NZABA William Zacharie
7	31383 du 08-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 203,41m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	PALESSONGA Tatiana Ursule
8	30699 du 24-08-23	Sect A, bloc 2bis ; Pile 7 ; Sup : 538,79m2	QUARTIER OUENZE	CUVETTE-OUEST	MUCODEC
9	31406 du 12-01-24	Sect CL, bloc 46 ; Pile 24 ; Sup : 385,34m2	12, RUE ABALOUKIELO (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	ANGOUA Rodrigue
10	31407 du 12-01-24	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 453,66m2	RUE PIMENT VERT (QUARTIER ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	ANGOUA Rodrigue
11	30499 du 05-07-23	Sect P4, bloc 102 ; Pile 2 ; Sup : 263,29m2	40, RUE MBOKO	3-BZV	AYESSA Alda Lidwine Gina
12	30139 du 18-04-23	Sect P7suite (ex.P7), bloc 68 ; Pile 2 (ex.2262) ; Sup : 410,78m2	16, RUE BARRIERE DE L'ASECNA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	TENDO Henriette
13	31509 du 02-02-24	Sect P7, bloc 5 ; Pile 23 (ex.20) ; Sup : 325,81m2	13, RUE MADINGOU	4-BZV	TABAKA MORAKAMBA Lidia Eve Joselyne
14	31237 du 20-12-23	Sect P5, bloc 93 ; Pile 14 (ex.06) ; Sup : 431,49m2	103, RUE BANDZAS	3-BZV	GOUMANE LASSANA
15	31540 du 12-02-24	Sect P10, bloc 163 (ex.7bis) ; Pile 8 (ex.5) ; Sup : 420,46m2	48, AVENUE JACQUES OPANGAULT	5-BZV	KITSOUKOU NDZONDO Israël Admirable
16	30224 du 12-05-23	Sect P9, bloc 22 ; Pile 1 ; Sup : 202,63m2	86, RUE OWANDO	5-BZV	MEZUE ARINZE Ernest
17	31403 du 12-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 373,19m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	BOULALA Aglé M'viri
18	31052 du 15-11-23	Sect P10, bloc 112 ; Pile 05 (ex.4bis) ; Sup : 239,92m2	58BIS, RUE KIMBOTO	4-BZV	EGLISE REVELATION DU SEIGNEUR JESUS CHRIST
19	31149 du 07-12-23	Sect P15, bloc 22 ; Pile 01 ; Sup : 712,65m2	47, RUE MBE	6-BZV	KIKOLI Faustin
20	29292 du 12-10-22	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 28.732,34m2 soit 2ha87a32ca	QUARTIER LIFOULA (KINTELE)	POOL	GAKALA OKO André
21	31580 du 19-02-24	Sect P13C, bloc 128 ; Pile 16 ; Sup : 493,70m2	14, RUE DES ALOUETTES	7-BZV	NGOMA Jean Claude
22	31448 du 23-01-24	Sect K, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	OKONGO (OYO)	CUVETTE	MIERE MOUANKIE Joël
23	31447 du 23-01-24	Sect K, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	OKONGO (OYO)	CUVETTE	MIERE MOUANKIET Rudy Stéphan
24	31379 du 05-01-24	Sect : Zone Rurale, Sup : 127.068,50m2 soit 12ha70a68ca	VILLAGE BAMBOU-MINGALI	POOL	GNEKOU MOU KAZADI Kevin
25	30721 du 30-08-23	Sect P13, bloc 175 ; Pile 1 ; Sup : 184,60m2	10, RUE TELE	5-BZV	LOUZOLO TSIMOU Herry
26	31444 du 23-01-24	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	ATIPO Norbert
27	31530 du 1er-02-24	Sect P4, bloc 57 ; Pile 8 (ex.6) ; Sup : 417,62m2	61, RUE MAKOTOPOKO	4-BZV	OLLITA ONDONGO Emmanuel
28	31526 du 09-02-24	Sect AT, bloc 45 (ex.151), Pile 11 (ex.22), Sup : 203,29m2	22, RUE MPOLO BOUNA (Q. NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	MENGA Gathienne Félicie
29	20844 du 08-10-19	Sect AP, bloc 184 ; Pile 04 ; Sup : 197,17m2	12BIS, RUE MPOUIS ALBERT	7-BZV	DIYOMBO Daniel, MABANZA Sylvain, MABANZA B. C.
30	31543 du 13-02-24	Sect P13C (ex.P13), bloc 34 (ex.96), Pile 05 (ex.2549) ; Sup : 400,00m2	37, rue LOUZOLO	7-BZV	MAMATY Roger
31	31312 du 29-12-23	Sect D2, bloc 5 ; Pile 5 ; Sup : 391,60m2	10, RUE KIMBOUTA (QUARTIER LA POUDDRIERE)	4-BZV	BITA MADZOU Stevy Gladys
32	31531 du 09-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	2, RUE PEU-ETRE (QUARTIER MONT BOUKIERO)	6-BZV	KONDHO Arthur
33	30704 du 28-08-23	Sect P13, bloc 27 ; Pile 01 ; Sup : 142,34m2	30, RUE MAMPILA (QUARTIER 58 MOUKONDO)	5-BZV	EDIRA-EDIRENT Daniela Cory
34	31510 du 02-02-24	Sect P3, bloc 82 ; Pile 08 (ex.11) ; Sup : 195,79m2	85BIS, RUE BANDAS	3-BZV	APPESSE Charles Emile
35	31563 du 15-02-24	Sect P13, bloc 227 ; Pile 9 ; Sup : 176,79m2	27, RUE VOKA (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	BOUYOU Jamila M. F. et MBELI-MAZAKELA M. P. B M.
36	31423 du 18-01-24	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 106.399,07m2 soit 10ha63a99ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
37	31422 du 18-01-24	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 75.016,97m2 soit 7ha50a16ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
38	31112 du 27-11-23	Sect P16, bloc 177 ; Pile 02bis ; Sup : 199,40m2	QUARTIER 605 JOSEPH NGOBALI	6-BZV	KISSITA Nana
39	29764 du 26-01-23	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 800,00m2	QUARTIER AGRI CONGO	POOL	NGAYINO Nino
40	30991 du 02-11-23	Sect C, bloc - ; Pile - ; Sup : 388,48m2	QUARTIER PAUL NGAMBI	POOL	ABOUJEDY Wague
41	31555 du 14-02-24	Sect P2, bloc 15 ; Pile 8bis (ex.9) ; Sup : 186,58m2	57BIS, RUE DISPENSAIRE (QUARTIER GAMBALI)	3-BZV	TANDIA Mpally
42	31073 du 20-11-23	Sect U, bloc 96 ; Pile 3 (ex.1) ; Sup : 365,71m2	1, RUE OTORO (QUARTIER MPILA)	6-BZV	Société « TERCALE »
43	31445 du 23-01-24	Sect P4, bloc 26 ; Pile 06 ; Sup : 305,10m2	31, RUE FRANCEVILLE	4-BZV	INGOU Liza Gradie Quecia
44	30979 du 31-10-23	Sect P13, bloc 131 ; Pile 5 ; Sup : 240,70m2	64, RUE KINDOMBI (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	LOEMBA MPOAMPION Prince Vitika Vangsi
45	31520 du 08-02-24	Sect P6, bloc 115 ; Pile 14 (ex.15) ; Sup : 230,90m2	145, RUE BANDAS	5-BZV	AKOLI Ildevert Mesmin

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville,
le 1er mars 2024

**Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE**

Immeuble Tour Mayombe, 2^e étage, entrée principale
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64/06 822 96 60
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique en date à Pointe-Noire du **19 décembre 2023**, enregistré même ville au Service de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (EDT) de Pointe-Noire-centre, le **21 décembre deux mille 2023**, folio **242/9**, numéro **9258**, Maître **François Den LOUBOTA**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, a reçu les Statuts de la Société à Responsabilité Limitée «**BUILDING TRADING BUYING CONGO**», en abrégé "BTB Congo-SARL"

I-Caractéristiques de la Société:

Forme: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

Dénomination: **BUILDING TRADING BUYING CONGO**, en abrégé "BTB Congo-SARL";

Objet:
1-Le commerce Général, l'import-Export des produits alimentaires et de tout type des marchandises, des matériaux et des équipements;

2-La réalisation des opérations de Prestations de services, de logistique et de transport national et international, de négoce international, de consulting et d'intermédiaire;

3-Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales,

financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement;

Siège social: Pointe-Noire, Ligne 3, rue Madzia, 1^{er} étage de l'immeuble sis croisement Avenue Raymond PAILLET/Rue Madzia, quartier Grand-marché, arrondissement n° 1 Emery Patrice LUMUMBA;

Capital Social: Dix Millions (10 000 000) de francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Gérance: La société est gérée par Monsieur **KONDA Charic Brunel** pour une durée indéterminée;

II-Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM):

La société **BUILDING TRADING BUYING CONGO-SARL** est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 5 janvier 2024, sous le numéro **RCCM CG-PNR-01-2024-B-12-00002**, sous le dépôt **CG-PNR-01-2024-B12-00002**.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA.

**MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE**

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
A côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10 ;
E-Mail: noelmountounotaire@gmail.com

"DESNY EXPRESS"

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Quartier Mont-Kamba Thystère
Vers arrêt hôtel de la Préfecture
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-six janvier deux milvingt-quatre, enregistré le trente et un janvier de la même année, Folio **022/4 n°0300**, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **DESNY EXPRESS SARL**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Mont-Kamba Thystère, vers arrêt l'Hôtel de la Préfecture.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé d'agréer la cession de trente-quatre (34) parts sociales faite par Monsieur **Modeste Parfait KIDIMBA** à Monsieur **Miguel Béni MAKIONA-KIDIMBA**, de trente-trois (33) parts sociales faite par Monsieur **Modeste Parfait KIDIMBA** à Monsieur **Jenny Emidel DIANANA KIDIMBA** et celle de trente-trois (33) parts sociales faite par Monsieur **Modeste Parfait KIDIMBA** au profit de Mademoiselle **Desny Belda DIANANA KIDIMBA**;

- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, les activités ci-après:

- Hôtellerie;
- Agriculture et élevage;
- Transformation et vente de produits alimentaires.

- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA et a transformé la forme juridique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société A Responsabilité Limitée.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquentes a été faite le 21 Février 2024 sous le n°**CG-PNR-01-2024-D-00126**.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE.**

**ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE**

B.P.: 4866, téléphone: (242) 06 698 26 13
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme sous seing privé en date à Pointe-Noire, du 13 octobre a été constituée la société dénommée **CONGOLAISE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE-SARL**, aux caractéristiques suivantes:

-Dénomination: CONGOLAISE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE.

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée.

-Capital social: 50.000.000 F. CFA.

-Siège social: A Pointe-Noire 62, Boulevard LOANGO, centre-ville.

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM.

-Enregistrement: A Pointe-Noire, sous le n° 413, Folio 080/1 en date du 19 mai 2010.

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG CG-PNR-01-2004-B12-02191 du 02 juin 2022.

-Gérance: Monsieur **BARAKAT Mahmoud** est nommé gérant de la société.

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date du six juillet deux mil vingt-trois, enregistré sous le n°5583, folio 136/53 du 18 juillet 2023, les associés ont décidé le changement de dénomination de l'établissement secondaire et la modification de l'objet social.

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date du 06 juillet 2023,

enregistré sous le n° 5582, folio 136/52/48, les associés ont décidé: de le renouvellement de la gérance à Monsieur **BARAKAT Mahmoud** de modifier l'objet social de la société, réajustement d'adresse.

-Changement de dénomination de l'établissement secondaire: l'établissement secondaire s'appelle dorénavant **MEUBLUX**.

-Modification de l'objet social de l'établissement secondaire: l'objet social des établissements secondaires se lira dorénavant: Vente de pièces détachées autos, pneumatique et lubrifiant, vente de meubles, bureaux, tapisserie, vente de produits et accessoires électrique et électronique.

-Siège social: A Pointe-Noire, croisement 62, Boulevard Loango 8, Avenue Amilcar Cabral, centre-ville.

-Modification de l'objet social: L'objet social nouveau est: «*Vente de pièces détachées autos et lubrifiants; la fabrication des emballages en plastique et en papier; importation des emballages en papier en polymère et textile; importation de matériaux de construction et quincaillerie; construction de bâtiment de biens meubles et immeubles, vente et location de véhicules automobiles; importation de produits alimentaires; vente de meubles, bureau et tapisserie; vente de produits électroménagers; matériel électrique et appareillage*».

-Gérance: Monsieur **BARAKAT Mahmoud** est maintenu aux fonctions de gérant de la société.

Pour avis,

**Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE.**

**MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE**

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
A côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

"LAR CORPORATE"

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Avenue des Morts, Siafoumou,
7ème ruelle à gauche, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du six février deux mil vingt-quatre, enregistré le treize février de la même année, Folio **031/9 n°0480**, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **LAR CORPORATE SARL**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Avenue des Morts, Siafoumou, 7ème ruelle à gauche.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, l'activité ci-après:

- Mise à disposition du personnel.

- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquentes a été faite le **21 Février 2024** sous le n°**CG-PNR-01-2024-D-00123**.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU, NOTAIRE.

VIE DES ARTISTES

Modéro Mekanisi, l'un des fidèles héritiers de l'œuvre de Tabu Ley

On le considère comme le meilleur saxophoniste qu'a connu l'Afrisa International. A juste titre sans doute, car il a inventé des timbres utilisés encore de nos jours par un bon nombre des initiés.

Modéro Mekanisi commence à faire parler de lui dès 1971, lorsqu'il fait partie de l'Afrisa International. Tabu Ley Rochereau comprend très vite le potentiel du talentueux saxophoniste, et lui fait enregistrer ce qui va devenir la bible des cuivres; toute une série de chansons qui posent les fondements du «*Soum Joum*» à l'échelle continentale. Depuis, et même après la dislocation de l'Afrisa et la disparition de son chef Tabu Ley, Modéro est devenu une sorte d'institution, un témoignage vivant du style Afrisa, et l'ardeur de son timbre de saxo n'a pas faibli avec le temps. En effet, depuis 1994 Modéro fait parler de lui en solo, à Seattle aux Etats-Unis où il accompagne les formations les plus prometteuses du moment. Il poursuit donc son petit bonhomme de chemin, avec beaucoup d'éclat, et en apportant à sa production un soin méticuleux. En 2012, il revient à Kinshasa, après 24 ans d'absence, spécialement pour participer à un concert légendaire en l'honneur de

Tabu Ley et sur la demande spéciale du "Seigneur". La recommandation de Tabu Ley à Dino Vangu et Modéro Mekanisi, quelques mois avant sa disparition Dans sa traversée du désert, deux musiciens, sont restés longtemps dans le cœur de Tabu Ley et pour lesquels il a vivement souhaité prendre le flambeau de l'Afrisa International: Dino Vangu



le projet reste ouvert et pourra se réaliser avec le Collectif des anciens musiciens de l'Afrisa, qui d'ores et déjà a eu l'occasion de se produire à Paris, sous la houlette du maestro Dino Vangu. Ce Collectif a également marqué sa grande solidarité aux derniers obsèques le 30 Avril 2016 en Hollande, de l'ancien bassiste de l'Afrisa,



Le saxophone, instrument de prédilection de l'artiste-musicien Modéro Mekanisi

et Modéro Mekanisi. Une inspiration difficile à mettre en pratique, m'ont confié les intéressés. Cependant, chacun dans son univers, est décidé à immortaliser Tabu Ley, à travers plusieurs activités que Dino

Vangu, Modéro Mekanisi et les enfants de Tabu Ley avec la bénédiction de Jean-Bruno Thiam (proche de Tabu Ley) sont prêts à mettre à jour dans le domaine de la production musicale. Quoi qu'il en soit,

Shaba Kahamba. Un petit regard sur le passé de Modéro Mekanisi Modeste Mekanisi Zemba Gabwisa dit Modéro est né le 4 Janvier 1944 à Kikwit (RDC). Chantre à l'école des frères catholiques Joséphistes de Kikwit, il apprend le solfège et s'initie à l'harmonium, puis à la guitare. En 1963 à Kinshasa, il fait partie des cours de musique à l'école du Professeur italien André Alario, avant de donner à son tour son savoir faire dans plusieurs établissements de la capitale. Pianiste confirmé, il compte parmi les premiers éléments du Conservatoire national de Kinshasa, avant de s'orienter au saxo et en devenir un véritable maître. Notons sa collaboration avec Michel Sax, brillant saxophoniste, le groupe Los Angel, plusieurs passages en 1965 avec Seskain Molenga et Jean Shango au Club «*Habanera*» de Ngiri-Ngiri, les orchestres Co-Bantou (1965), Rock'AFestival (1966) et Conga 68 de Johnny Bokelo (1968). Fort de cette expérience, sa présence dans Afrisa a été une véritable ascension. Le Festival culturel panafricain de Lagos en 1977 a marqué sa confirmation au rang des meilleurs saxophonistes du continent. Modéro Mekanisi réside toujours aux Etats-Unis, précisément dans la ville de Seattle.

Clément OSSINONDE

MUSIQUE

Equateur Denis Nguimbi cherche un sponsor

Durant les nuits torrides des week-ends tropicaux, plusieurs supporters et amateurs de musique ont vu leurs battements cardiaques se synchroniser avec ceux des artistes musiciens qu'ils admiraient, partageant ainsi les émotions non dissimulées. C'est bien la première fois qu'un de ces supporters Equateur Denis Nguimbi, journaliste sportif, écrivain, et correspondant de la Semaine Africaine prenne la plume afin de partager avec vous son amour pour ce célèbre groupe musical Congolais dénommé SBB (Super Boboto). Il vient d'écrire un livre de 230 pages intitulé «*Mon amour sur le SBB*» encore dans les tiroirs. Il cherche un sponsor pour le publier. Entretien!



L'orchestre SBB au sommet de sa gloire

* **Me! Qu'est-ce qui vous a inspiré pour écrire ce livre spécial sur le SBB intitulé «*Mon amour pour le SBB*»?**

**L'inspiration est venue de Dieu. Vous savez bien, qu'aimer la musique, c'est-à-dire se rendre régulièrement au bar pour suivre les concerts est une chose, et, écrire ou faire la biographie de ces acteurs en est une autre. J'ai toujours cru que, je n'étais pas un mélomane, mais plutôt un fanatique de l'orchestre SBB. Après avoir régulièrement assisté à leurs nombreux concerts tant au Super Jazz leur siège qu'ailleurs. En séjour à Brazzaville en juin 1987, je me suis rendu compte qu'il y avait maintenant un vide autour de moi après leur dislocation. Ce vide, je l'ai ressenti surtout les jours de week-ends. J'ai pensé après une recherche fastidieuse des éléments, écrire ce manuel qui n'est pas une fin en soi. Dans ce manuel, je parle exclusivement de la biographie des artistes et de leurs œuvres phonographiques produites pendant 17 ans de leur d'existence. Les photos des musiciens qui s'y trouvent n'ont pas la même qualité, mais elles ont le mérite de figurer dans ce travail qui sans doute se poursuivra par des spécialistes. Ils pourront plut tar l'enrichir à partir de ce socle. En somme, ce livre redonne la possibilité à ceux qui ont connu ce célèbre orchestre de se remémorer de son passé glorieux. Il donne la chance à la nouvelle génération de le découvrir à travers ces écrits. Quoi qu'il en soit, les musiciens de SBB en dépit de leurs difficultés quotidiennes restent pour moi des génies, des prophètes car, ils ont chanté et développé tous les thèmes de la vie courante et de la politique d'où le pseudonyme de «*Orchestre populaire des populaires*».

* **Quelles sont les thématiques soulevées dans ce livre?**

**Ce livre préfacé par le musicologue éditorialiste Fredy Kabano comprend 230 pages. Il est subdivisé en huit chapitres qui sont: La naissance de l'orchestre- la découverte du bar Super Jazz- le palmarès élogieux de l'orchestre- le rayonnement de l'orchestre au plan national et international- le déclin de l'orchestre- la résurrection de l'orchestre- la dislocation de l'orchestre- et en fin, la biographie des musiciens suivis de leurs œuvres. Voilà le contenu du livre.

* **Auriez-vous un souhait?**

**Bien sûr que oui. Je profite de votre espace médiatique pour lancer un appel aux amoureux de la musique congolaise et particulièrement aux membres du PCT de m'aider financièrement pour son éventuel publication. N'oublions pas que, même si nous sommes en démocratie, le SBB a fortement contribué à la vulgarisation des idéaux du marxiste léninisme en milieu juvénile dans notre pays dans les années 70.

Propos recueillis par TADI-DIA-NUNGU

Contacts: 05 537 56 13; 06 776 78 31

Pour enrichir votre discothèque, tous ceux qui désirent avoir toutes les chansons produites par SBB de la naissance à la dislocation. Prière appelez aux numéros ci-dessus pour tous renseignements.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «MISTRAL-BET»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville – Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du onze décembre deux mil vingt-trois (11/12/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «MISTRAL-BET» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt et un décembre deux mil vingt-trois (21/12/2023), sous folio 284/4 n° 8423, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «MISTRAL-BET».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social de la SARLU «MISTRAL-BET» est fixé au n°46, Avenue William Guynet, Centre-ville-Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «MISTRAL-BET» a pour objet social:

- Casino en ligne;
- Courses et paris en ligne;
- Courses et paris sportifs et hippiques.

Capital social: Le capital social de la SARLU

«MISTRAL-BET» fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique: Madame NGOLO Nadine Judith.

Immatriculation: La SARLU «MISTRAL-BET» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00018 en date du onze janvier deux mil vingt-quatre (11/01/2024).

Durée: La durée de la SARLU «MISTRAL-BET» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur KADZHA KOUNAYE Nicolas Teddy.

Pour avis

Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1^{er} étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA
Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville – Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du douze janvier deux mil vingt-quatre (12/01/2024), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le douze janvier deux mil vingt-quatre (12/01/2024), sous folio 009/28 n° 0291, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : La société a pour dénomination sociale :

«OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO».

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Le siège social de la SARLU « OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO » est fixé au n° 46, Avenue William Guynet, Centre-ville - Brazzaville (République du Congo).

Objet social : La SARLU « OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO » a pour objet social :

- L'agence de voyage ;
- Le Tourisme ;
- La Billetterie ;
- La Location de voiture.

Capital social : Le capital social de la SARLU « OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO » est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique : Monsieur CHHABLANI Manoj.

Immatriculation : La SARLU « OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO » a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00030 en date du dix-huit janvier deux mil vingt-quatre (18/01/2024).

Durée : La durée de la SARLU « OMKAR TRAVELS & TOURS CONGO » est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant : Monsieur CHHABLANI Manoj.

Pour avis
Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

13e JEUX AFRICAINS

Que peut-on attendre du Congo ?

O n y est ! Du 8 au 23 mars 2024 Accra accueille les treizièmes Jeux africains. Les pays ténors du continent voudront y tenir leur rang. Quant au Congo, berceau de l'Olympisme en Afrique, il ne pouvait pas se permettre de faire faux bond. Ses sportifs sont forcément dans la capitale ghanéenne, mais avec quelle ambition ?

Le Congo n'espère pas grand-chose. Ses sportifs souffrent toujours de lourds handicaps. « Leur préparation a été chaotique et bâclée », regrette un dirigeant de fédération. Faute d'argent, semble-t-il. « C'est le même refrain qu'on nous rabâche régulièrement comme si le Congo est le pays le plus pauvre du continent », se désole-t-il.

Malgré tout, il fallait se rendre à Accra. Seules dix fédérations, sur plus d'une vingtaine, représenteront le Congo. Il s'agit de l'athlétisme, du badminton, de la boxe, du football, de la natation, du karaté, du judo, du tennis de table, des luttes associées et, enfin, du taekwondo. On le voit : le handball sera absent, sans qu'on explique pourquoi. Alors que cette discipline fut, naguère et pendant longtemps, valeur sûre du Congo dans les



Le principal espoir du Congo repose sur Natacha Ngoye

compétitions omnisports. Mais l'essentiel ne sera pas seulement de participer. Il va falloir faire mieux qu'à Rabat en 2019 où le Congo avait fait piètre figure en ne ramenant qu'une petite médaille d'argent et deux de bronze. Pourtant, quatre ans plus tôt à Brazzaville, le Congo était entré par la grande porte dans le gotha continental. Il avait engrangé plus d'une trentaine de médailles, dont huit en or, pour une sixième place au tableau général des médailles. Le principal espoir du Congo repose sur Natacha Ngoye Akamabi, la sprinteuse (100 et 200 m féminin). Mais la partie s'annonce délicate. Les sportifs congolais ne se sont guère

illustrés ces derniers mois dans les compétitions internationales. De toute façon, peu de fédérations ont été autorisées à participer aux compétitions organisées par leurs Confédérations respectives. « Le ministère en charge des sports ne délie les cordons de la bourse que pour le football », note un autre dirigeant. « Pour des résultats ridicules », ajoute-t-il. Il y a donc de fortes chances que les athlètes congolais passent encore au travers, comme à Rabat. « Ce serait un désastre si le pays rentre bredouille d'Accra, mais on l'aura mérité », conclut-il.

Francky SOUAPIBOU



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Services de Consultants-Individuels)
REPUBLIQUE DU CONGO

Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH)
AMI N° 027/2024/METP/CAB/PDCRH-CEP



Secteur: Education

Référence de l'Accord de financement : Prêt FAD 2100150033294
N° d'identification du Projet: P-CG-IAE-001

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) pour couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le contrat d'un Consultant individuel chargé « l'évaluation finale du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH) ».

2. Les services prévus, à réaliser au titre de ce contrat comprennent essentiellement les activités suivantes : (i) analyser la pertinence des objectifs, les activités définies pour l'atteinte de ces objectifs ainsi que les stratégies développées pour la mise en œuvre du projet ; (ii) apprécier l'efficacité du projet sur la base de la réalisation de l'objectif de développement et des résultats du projet (effets et produits) ; (iii) apprécier l'atteinte des objectifs du projet en lien avec les indicateurs du cadre général des résultats du projet ; (iv) analyser la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre du projet ; (v) apprécier le changement et le renforcement des capacités institutionnelles induits par le projet ; (vi) analyser les leçons apprises par la mise en œuvre du projet ; (vii) analyser les leçons apprises par la mise en œuvre du projet ; (viii) identifier des acquis pertinents du projet en vue de l'élaboration d'une stratégie de pérennisation ; (ix) analyser les conditions et les modalités de mis en œuvre des procédures et recommandations, notamment en termes de gestion environnementale et sociale, de gestion financière et de passation des marchés.

La mission se réalisera à Brazzaville ainsi que sur les sites des ouvrages retenus, pendant une durée de quarante (40) jours.

3. La Cellule d'Exécution du Projet PDRCH, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, les copies des diplômes, les attestations de formations, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client etc.).

4. (Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection du candidat consultant seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la

part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

5. Le Consultant individuel doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire minimum BAC+5 en sciences sociales (Economie, Gestion, Education, Sociologie ou tout autre domaine connexe jugé pertinent ;
- Avoir une expérience globale de 10 ans minimum dans la conduite des missions d'achèvement des projets de développement ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions d'achèvement des projets financés par les bailleurs de fonds et participer à la rédaction du rapport d'achèvement ;
- Avoir une bonne connaissance du français écrit ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels (Word, Excel et Powerpoint) et
- Avoir une bonne aptitude en communication et en travail d'équipe.

6. Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

N°	Critères	Pondération
1	Qualifications techniques : Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+5 en sciences sociales (Economie, Gestion, Education, Sociologie ou tout autre domaine connexe jugé pertinent. Absence de diplôme, diplôme non conforme ou de niveau inférieur : Disqualifié	15 points
2	Expérience générale : Justifier d'au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la conduite des missions d'achèvement des projets de développement • Expérience de 10 ans : 20 points • Expérience supérieure à 10 ans : 2,5 points par année supplémentaire jusqu'à un maximum de 10 points • Expérience inférieure à 10 ans : 0 points	30 points
3	Expériences spécifiques : Avoir réalisé au moins 03 missions d'achèvement de projet et rédiger le rapport d'achèvement des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Avoir réalisé (03) missions : 30 points • Avoir réalisé plus de trois (03) missions : 1,25 points par missions supplémentaire jusqu'à un maximum de 15 points • Avoir réalisé un nombre de mission inférieur à trois (3) : 0 point	45 points
4	Connaissances complémentaires : Connaissances en informatique (Word, Excel, Powerpoint, Microsoft Project) Être capable de communiquer couramment en français	5 points 5 points

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 75 points sur 100. Le candidat classé premier et dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-haut cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de rapports d'achèvement réalisés sera sélectionné.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivants : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00, heure locale (TU+1).

Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH)
Sis case 252, camp des sommeilleux,
derrière la DEC générale, Quartier Baongo, Brazzaville
Tél : (242) 06.632.54.06 , E-mail : sec.pdcrh@outlook.com
avec copie pour information à bkimia.pdcrh@outlook.com.

A l'attention de Madame Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA, Coordonnatrice du Projet.

8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **20 mars 2024 à 13 h 00**, heure locale (TU+1) et porter la mention suivante : expressément la mention « AMI N° 027/2024/METP/CAB/PDCRH-CEP-Recrutement d'un consultant individuel chargé l'évaluation finale du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH). »

La Coordonnatrice du PDCRH,
Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA

FOOTBALL

Vox TV va désormais diffuser la Ligue 1 congolaise

La chaîne de télévision privée Vox-TV a signé mardi 5 mars 2024 à Brazzaville un contrat de partenariat de 4 ans avec Ava Sports Events (société partenaire de la FECOFOOT) comprenant notamment la diffusion des matches du championnat national de Ligue 1. Un mariage inédit scellé en présence du président de la Fédération congolaise de football, Jean-Guy Blaise Mayolas.

Et l'impossible devient possible ! L'horizon a fini par se dégager pour la FECOFOOT et son partenaire, Ava Sports Events qui s'occupe du volet relation avec les sponsors et les entreprises pour qu'ils se servent du football comme vecteur de communication. Les deux partenaires ont fini par trouver un diffuseur officiel du championnat national d'élite Ligue 1, Vox TV. Ce qui n'était plus arrivé depuis le milieu des années 1980 quand Télé-Congo, la chaîne publique d'Etat, retransmettait les matches du championnat national.

«C'est une formidable opportunité de développement pour notre championnat de Ligue 1 qui va gagner en visibilité, de même que nos footballeurs. C'est un tremplin aussi vers



Bertrand Mahé et Véronique Mankou ont signé l'accord en présence de Jean-Guy Blaise Mayolas

la professionnalisation de notre football», s'est félicité le patron du football congolais, Jean-Guy Blaise Mayolas, au cours de la conférence de presse ayant suivi la signature de l'accord, tout en remerciant le nouveau diffuseur.

Par cet accord, Vox TV apporte son soutien à la FECOFOOT pour le développement et la promotion de son championnat qu'il veut rendre attractif. La chaîne privée d'information continue diffusera d'abord «un match par journée, le match le plus attractif (la première rencontre sera le duel AS Otohô-Diables-Noirs, le 30 mars prochain) au cours de la saison en cours, et trois matches par journée

à partir de la saison 2024-2025», a annoncé son directeur général, Véronique Mankou. Outre les matches, le diffuseur officiel produira des émissions spéciales avec des contenus de qualité, offrant ainsi à la Ligue 1 une visibilité exceptionnelle au Congo et dans les pays dans lequel Vox est capté, notamment sur le bouquet Canal+.

Le football congolais, qui a depuis des années des difficultés à reprendre son envol, peut donc espérer de ce compagnonnage avec Vox TV pour promouvoir le championnat et attirer les investisseurs.

Toutes les parties sont mobilisées pour la réussite de

ce pari, a affirmé Bertrand Mahé, directeur Congo de Ava Sports Events, pour qui l'enjeu de cet accord historique, est «de rendre le championnat de Ligue 1 accessible au plus grand nombre et valoriser l'engagement des partenaires et sponsors qui vont rejoindre la Ligue 1». C'est tout le football congolais qui en profiterait.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Des champions pour l'éternité

Il y a des hommes comme des événements qui, éternellement, auront la peau dure pour pénétrer le monde de l'oubli et du silence. C'est le cas des Diables-Rouges football, vainqueurs le 5 mars 1972 à Yaoundé au Cameroun, de la 8ème Coupe d'Afrique des nations. Cinquante-deux ans après, ce succès continental demeure l'unique de l'équipe nationale du Congo en Coupe d'Afrique.

Bon anniversaire aux vivants ! Paix aux âmes des défunts!

CNFF

Les bras chargés de trophées individuels

Les moins de 18 ans du CNFF (Centre national de formation de football de Brazzaville) sont rentrés d'Italie où ils ont participé à la 74^e édition du tournoi international Viareggio. Dans leur escarcelle, une médaille d'argent et des trophées individuels qu'ils ont présentés au ministre en charge des Sports, qui ne s'est pas fait prier pour les recevoir jeudi 29 février dernier en son cabinet, quelques heures seulement après leur retour au bercail.

En Italie, ces juniors n'ont pas fait du tourisme. Ils ont bien joué et séduit par leur prestation. En témoignent, leur qualification en quarts d'abord, en demi-finales, ensuite.

Pour ne baisser les bras qu'en finale, devant les Nigériens de Beyond Limits (0-2).

C'est une bonne moisson qui pourrait inciter les responsables sportifs à poursuivre la préparation de ces jeunes en vue des futures échéances africaines et internationales.

Fabrizio Cesena a raison d'être satisfait des progrès qu'ont réalisés ces poulains. «Nous avons fait de notre mieux pour arriver jusqu'à la fin et de participer à la finale. Malgré notre défaite, nous avons ramené des trophées individuels, notamment un pour le meilleur joueur, un autre pour le meilleur défenseur, le troisième pour la deuxième position et le dernier pour le meilleur entraîneur du tournoi. Mais tous ces efforts ne sont que le point de départ», a-t-il déclaré.

Des efforts sont nécessaires pour éviter l'effritement du groupe. Et le meilleur moyen pour l'éviter serait de maintenir le groupe en état d'être envoyé dans l'arène à tout moment.

Le ministre en charge des Sports est le plus ravi des performances des U-18 du CNFF en affichant une joie sans entorse. Il a insisté sur la mission du sélectionneur: «Formez ces enfants davantage car, ils sont l'équipe nationale de demain». Il a aussi exhorté les jeunes joueurs à la discipline et au travail, en respectant la consigne «le Congo d'abord et le Congo avant tout».

On n'a pas le droit de dilapider ce capital de confiance, bien au contraire. «Il faut y veiller jalousement», suggère un analyste sportif.

G.-S.M.



La réception des jeunes du CNFF à leur retour d'Italie



AVIS DE VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER



Domaine et ensemble immobilier ASIA CONGO, site ex-Ferme NZOKO

La Banque Commerciale Internationale (BCI), filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), procède à la **vente d'un ensemble immobilier, ayant anciennement appartenu à la société ASIA CONGO**, en exécution du pacte commissaire prévu dans la convention de crédit liant les parties contractantes. Cet ensemble immobilier est situé au **Quartier KINSOUNDI** (zones des anciennes usines SOTEXCO et UTS), **sis dans l'enceinte du domaine de l'ex Ferme NZOKO**, dans l'arrondissement 7 MFILOU – NGAMABA. Référence Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, entre le Terminus de KINSOUNDI et la Gare PK-MFILOU. Domaine vendu avec documents juridiques et administratifs dont Titres Fonciers par la Banque Commerciale Internationale.

Toute personne (physique ou morale) désireuse de procéder à la visite dudit site et de se porter candidate à l'acquisition de ce patrimoine immobilier mis en vente, est priée de contacter :

Banque Commerciale Internationale (BCI)

Direction Juridique et Contentieux

Avenue Amilcar CABRAL, Centre-ville, Brazzaville

Tél. : (+242) 06 735 92 07 / 06 735 93 89 / 06 735 92 32

Email : BCIdajc@bcicongo.com / CPAMBOU@bcicongo.com

SUNU ASSURANCES IARD CONGO

L'application Web MySUNU, une ère nouvelle de l'assurance au Congo

Dans le but de simplifier l'accès à la souscription des produits d'assurance, SUNU Assurances a mis en place une application Web dénommée MySUNU. Il s'agit d'une application mobile de souscription et de gestion des contrats d'assurances offrant un contrôle total sur le contrat d'assurance. Elle permet aux souscripteurs de créer leur propre compte et de le gérer à distance sans se déplacer en agence. Cette application, déjà fonctionnelle dans quatre pays, a été lancée officiellement ce jeudi 29 février 2024, en République du Congo par SUNU Assurances IARD Congo, au cours d'une conférence de presse, dans un hôtel de la capitale. Une première sur le marché congolais des assurances !

La mise en service de cette application Web répond à une promesse faite lors du lancement de la marque SUNU Assurances au Congo en Septembre 2022. La promesse consistait à mettre au service de la population assurantielle du Congo des moyens et services digitaux innovants et adaptés à la demande. En un mot, une solution destinée à renforcer la proximité clients, en leur facilitant l'accès aux différents produits d'assurance.

La présentation de cette application Web a été faite devant une palette d'invités et des journalistes par des responsables de SUNU Assurances IARD Congo : Mme Monalisa BOUITY-THIENZA, responsable relation clients et chef projet, et Monsieur Geoffroy MENE, directeur technique.

Simple, rapide et pratique, l'application permet à tout client ou partenaire de réaliser tout seul une souscription sans frais. Après avoir procédé au téléchargement de l'application «MySUNU» via Play Store ou App Store le client renseignera simplement les champs qui s'ouvrent à lui. De façon rapide et dynamique il fera le choix de sa formule selon ses désirs et sa cotation lui sera faite instantanément. Ainsi, il ne lui restera plus qu'à terminer l'action en effectuant le paiement du montant de sa prime soit par carte bancaire soit par mobile money, sans frais. Le coût de la transaction étant entièrement supporté par SUNU Assurances. Une fois le paiement réalisé, SUNU Assurances IARD Congo se charge d'imprimer l'attestation du client et la lui livrer gratuitement partout sur le territoire congolais. Il est à noter que l'application garantit la sécurité à tous ses utilisateurs ainsi que la protection de leurs données personnelles.

Le client paie son assurance suivant le coût qui s'affiche dans l'application et choisit son produit, en remplissant les informations requises en ligne, puis procède au paiement. Il peut aussi gérer son propre compte ou SUNU Assurances peut le gérer à distance en cas de besoin d'assistance, comme pour la consultation, le paiement des primes, la demande de modification, le renouvellement de

la police d'assurance, le suivi des demandes initiées et bien d'autres services.



Thierry Brou KOUADIO prononçant son discours



Jean-Pierre NONAULT pendant son intervention



La tribune pendant la conférence de presse



Les invités



Les conférenciers et les officiels posant pour la postérité

MySUNU assure une réduction des coûts opérationnels ; la collecte et l'analyse des données sont automatiques et simplifiées, de même que la communication entre client et assureur est facilitée et simplifiée puisque l'attestation de l'assurance est délivrée gratuitement selon le lieu d'habitation.

En l'espace de deux ans, deux (2) pays sur dix-sept (17) où est implanté le Groupe SUNU ont déployé l'application mobile MySUNU : la Côte d'Ivoire et le Bénin. La République du Congo devient ainsi le troisième pays et la cinquième filiale du Groupe SUNU à la rendre opérationnelle. En un clic, on peut télécharger MySUNU et souscrire à Clic@uto, un produit 100% digital, disponible et destiné aux particuliers, en leur

permettant de choisir des formules adaptées à leurs besoins et intégrant les couvertures d'assurances. Pour toute assistance, le service client peut être joint au 0707.

«L'acceptation de MySUNU par la population locale dans ces pays d'implantation est le résultat d'une interface utilisateur bien conçue : un temps de chargement rapide, une forte protection des données, un excellent support utilisateur et des intégrations natives. L'application Web MySUNU que nous venons de dévoiler et que vous avez chaleureusement accueillie est une preuve de respect que

le Groupe SUNU a pour le peuple congolais en respectant sa promesse. Nous avons pris l'engagement de contribuer à accompagner les femmes, les hommes, les organisations désireux de réaliser leur potentiel, soucieux de se protéger et de sécuriser tout ce qui leur est cher et plus spécifiquement en mettant en place des solutions innovantes de chacune de leurs opérations d'assurance. Selon une étude réalisée en 2023, le taux de pénétration des assurances du marché du continent africain était estimé à environ 2 % contre 7 % à l'échelle mondiale. Cette application a été développée pour le bonheur de nos populations, de nos clients pour faciliter la vie et l'accès à l'assurance».

NAULT, directeur général de la Direction Générale des institutions financières nationales au ministère de l'Economie et des finances, a pour sa part mis l'accent sur le développement des marchés des assurances en relevant les principaux capteurs qui ont conduit à l'accélération de la digitalisation du secteur des assurances. «Parmi les causes, il y a les attentes de la clientèle, dont les usages digitalisés ont été confirmés par la récente crise sanitaire que nous avons connue sur la planète. Nous avons aussi le fait qu'il y a un contexte concurrentiel avec l'émergence des cibles, des nouveaux acteurs sur le marché de l'assurance. Le développement même de nouvelles technologies qui renouvellent les perspectives d'analyse des données sur le marché. Cet événement est l'aboutissement d'un travail considérable entrepris par le directeur général de SUNU Assurances IARD Congo et ses équipes... Il y a le développement de nouvelles compétences liées à la digitalisation et donc de nouveaux métiers ainsi que le développement de nouvelles chaînes de valeur pour les clients et les assureurs. Cette digitalisation que le Groupe SUNU nous offre ouvre une ère nouvelle de l'assurance au Con-

go. Dans un monde qui change, le secteur des assurances et la société SUNU Assurances IARD Congo en particulier se doivent d'évoluer et surtout d'anticiper sur le futur de l'assurance».

«Au bout des deux ans de présence au Congo, le bilan est totalement positif. En une année, SUNU Assurances IARD Congo a pu réaliser 30 % de progression par rapport au chiffre d'affaires de la société. Cela justifie le choix par le Groupe SUNU du marché congolais qui est à fort potentiel. Le Groupe SUNU apporte sa technicité, son expertise et son expérience en matière d'assurance pour le bonheur de la population au Congo», a conclu Monsieur Thierry Brou KOUADIO, directeur général de SUNU Assurances IARD Congo.

Pour rappel, SUNU Assurances IARD Congo est la seizième filiale IARD du Groupe SUNU - présent dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre - depuis novembre 2021, née de l'acquisition d'Allianz Congo Assurances, après avoir débuté ses activités en République du Congo depuis janvier 2012. SUNU Assurances IARD Congo œuvre dans les activités d'assurance non-vie.